



Université d'Angers

Centre Universitaire de Formation Continue

**ACTION CULTURELLE EN TERRITOIRE RURAL,
LE CAS DES MUSIQUES
ACTUELLES ET AMPLIFIEES
DANS LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
MAREMNE ADOUR COTE-SUD.**

Mémoire présenté pour l'obtention du D.E.S.S. :
Direction d'équipements et de projets
dans le secteur des musiques actuelles et
amplifiées

Promotion 2002-2003

Directeurs de Mémoire : Vincent VESCHAMBRE, Université d'Angers
Eric SARGIACOMO, Conseil Général des Landes

GUERNION Catherine, Septembre 2003

« Il s'agit seulement de contribuer à ranimer la réalité, qui se trouve aujourd'hui sous perfusion, et de donner un peu de souffle à notre époque. La réalité suppose un élan, ou du moins une vibration qui nous maintienne en vie, une vibration qui ne peut d'ailleurs être isolée des sons et des couleurs. De ce refus d'abdiquer dépend l'avenir de la pensée. La croyance dans la stabilité et la solidité que prétendent nous procurer ces baudruches que sont l'identité et la représentation nous détourne de l'exercice critique de la pensée et constitue par ailleurs un handicap pour la sensibilité. Mais lorsque l'on multiplie les points de vue, les langues et les langages, lorsque l'on change de perspective, lorsque l'on procède à une déformation, à un démontage - ce qui est le propre de l'art, de l'anthropologie, de la traduction, dans leur processus d'expérimentation -, alors l'identité se sent menacée et la représentation n'a plus lieu d'exister. C'est tant mieux, il se fait tard et il y a tant à faire. »¹

¹ F. LAPLANTINE, *Les Rencontres du Grand Zebrook*, « Sommaire », Chroma, 1998, p.5

Remerciements sincères à :

*Toute l'équipe de Landes Musiques Amplifiées, pour
m'avoir permis de faire cette formation ;
La communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud
et Eric Kerrouche, pour leur accueil.
Vincent Veschambre et Eric Sargiacomo pour avoir suivi
mon travail ;
Philippe Teillet pour ses réponses précises et pour le prêt
de plusieurs ouvrages ;
Fabien pour sa patience ;
Manue, Pierre-Yves et Xavier, pour leurs précieux
conseils.*

INTRODUCTION

Depuis une dizaine d'années, l'intercommunalité connaît un succès grandissant en France, dû essentiellement à la loi « Relative à l'Administration Territoriale de la République » (A.T.R.) de 1992 qui a permis le regroupement légal de communes. Ce phénomène a été amplifié avec la "loi Chevènement" du 12 juillet 1999, par la mise en place d'une incitation financière. En effet, les communes acceptant la taxe professionnelle unique, peuvent percevoir la dotation globale de fonctionnement bonifiée provenant de l'Etat.

La création des communautés des communes permet une nouvelle organisation du territoire. « Pas étonnant, (...), qu'elle soit au coeur de la réflexion largement entamée sur l'avenir de la décentralisation, un des grands débats que la société française doit mener. »² Ce nouveau mode de constitution d'E.P.C.I. (Etablissement Public de Coopération Intercommunal) laisse une certaine liberté d'entreprendre, d'établir, de choisir un réel projet adapté au territoire. « Finie l'uniformité, terminés les modèles, au panier les systèmes : il appartient à chacun d'inventer et d'expérimenter, de rassembler et gouverner. »³.

La raison principale de ce regroupement est le manque de moyens dont disposent certaines communes pour répondre à la gestion de leurs compétences. Le but étant de trouver l'organisation du territoire la plus efficace, lisible et légitime. La communauté des communes a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de cet espace.

Pour cela, elle doit exercer des compétences obligatoires :

- « 1. Aménagement de l'espace
- 2. Actions et développement économique intéressant l'ensemble de la communauté »⁴

et choisir des compétences optionnelles dans la limite de l'intérêt communautaire :

² M. CENSI, *La Gazette des communes*, « Préface, Modernité de l'intercommunalité », 16 avril 2001, p.230.

³ Idem.

⁴ Extrait du document de mise en œuvre de la loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, Ministère de l'Intérieur, juillet 1999, p.32.

- « 1. Protection et mise en valeur de l'environnement (...)
2. Politique du logement et cadre de vie
3. Création, aménagement et entretien de la voirie
4. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs (...). »⁵

Désormais, aujourd'hui, beaucoup d'aménagements, de politiques de territoire sont établis à partir d'une conception communautaire. La culture peut être intégrée aux domaines de compétences choisies. Elle « (...) se définit comme les connaissances qu'un individu peut acquérir dans divers domaines du savoir mais également par le système de valeur, des attitudes, des conduites apprises qu'il partage avec le groupe humain auquel il appartient. »⁶

De par mon expérience professionnelle, j'ai été amenée à travailler avec des communautés de communes sans comprendre vraiment toutes leurs démarches, toutes leurs problématiques.

Vu l'importance du développement de l'intercommunalité, il me semblait intéressant d'axer mes recherches universitaires sur ce thème en privilégiant l'action culturelle, ceci afin que je puisse mieux appréhender le territoire landais.

De plus, la communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud (M.A.C.S.) a sollicité Landes Musiques Amplifiées pour faire un état des lieux des pratiques de musiques actuelles et amplifiées sur M.A.C.S. Mon stage au sein de cette structure avait donc pour but de mieux saisir les divers enjeux communautaires liés à l'établissement d'une politique culturelle de développement local.

Marenne Adour Côte-Sud regroupe vingt trois communes du milieu rural situées au sud du département des Landes⁷. De par sa situation géographique, ce territoire est particulièrement attractif. Il se situe sur l'axe Bordeaux –Bayonne, à proximité de la côte Atlantique.

⁵ Extrait du document de mise en œuvre de la loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, Ministère de l'Intérieur, juillet 1999, p.32.

⁶ P. CLAVAL, *La géographie culturelle*, Paris, Nathan, 1995.

⁷ Cf la rubrique « cartographie » située en annexes p. 91.

Il regroupe 45 214 habitants soit : 13,83% de la population landaise (dix communes sur 23 possèdent moins de 1 000 habitants, la plus peuplée est Capbreton : 6 928 hab.). Ces chiffres augmentent considérablement pendant la période estivale avec la population touristique.

Sa superficie est de 611,92 km² soit environ 73 hab./km².

Depuis quelques années, le territoire de M.A.C.S. connaît une très forte évolution par l'augmentation de sa population. A long terme, ce territoire pourrait tendre vers l'urbanisation. Les responsables politiques locaux s'interrogent pour répondre aux besoins constatés par cette évolution concernant notamment l'offre culturelle.

Cette communauté, constituée le 1^{er} janvier 2002, souhaitait par ce biais, structurer, réfléchir, construire un projet cohérent de développement du territoire.

Les compétences acquises pour M.A.C.S. ont été :

- l'économie
- l'aménagement de l'espace
- la voirie
- les déchets ménagers
- le logement et cadre de vie
- le social
- le sport et la culture
- l'environnement

Elle est dirigée par un conseil communautaire qui valide l'ensemble des décisions proposées en amont par les commissions. Chaque commune y est représentée au prorata de sa population.

Lors de mon stage, un état des lieux des pratiques de musiques actuelles et amplifiées⁸ a été effectué, et ce, à la demande des élus. Ces appellations génériques englobent plusieurs styles de musiques.

⁸ Cf la deuxième partie, chap I section I, p. 55.

Avant, le terme « rock » les définissait. Au début des années 90, Marc Touché, sociologue/chercheur au CNRS, a défini les musiques amplifiées. Elles « (...) ne désignent pas un genre musical en particulier, mais se conjuguent au pluriel pour simplifier un ensemble de musiques et de pratiques sociales qui utilisent l'électricité et l'amplification sonore comme élément majeur des créations musicales et des modes de vie (transport, stockage, conditions de pratiques, modalités d'apprentissage...). A la différence des musiques acoustiques qui nécessitent l'appoint ponctuel de sonorisation pour une plus large diffusion, les musiques amplifiées sont créées, jouées à partir de la chaîne technique constituée par les micros et la pré-amplification (travail sur les fréquences, les effets sonores...), ainsi que l'amplification et les haut-parleurs (...). »⁹. Puis avec l'arrivée des nouvelles formes d'expressions musicales comme le hip hop, les musiques du monde, le vocabulaire employé a été modifié : « on parle de musiques actuelles ».

Ces termes paraissent un peu trop généralistes et paradoxalement fédérateurs, car lorsqu'on emploie ces mots, des musiques très diverses sont englobées, même si elles ne sont pas toutes contemporaines.

La finalité de mes recherches est de comprendre, analyser, et donner quelques préconisations sur l'action culturelle en territoire rural, en ayant choisi le cas précis des musiques actuelles et amplifiées dans la communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud. L'objectif était de pouvoir étudier la mise en place d'une politique culturelle sur un territoire communautaire. Quels en étaient les enjeux ? Comment les élus appréhendent-ils l'action culturelle ? Il était nécessaire de connaître leur positionnement par rapport à ce secteur, de porter un regard extérieur sur un territoire « nouveau » et tenter de donner aux responsables locaux, quelques réflexions liées à leur territoire.

La méthodologie suivie, concernant cette problématique, a d'abord été axée sur la recherche et la lecture de documents généraux sur l'action culturelle en milieu rural. Une grille d'entretiens a été établie à cet effet. Pour avoir un regard assez objectif sur la question et un avis précis sur la situation actuelle, il semblait vraiment

⁹ Extrait de l'étude « Musiques actuelles en Mayenne, document de synthèse, p. 2.

nécessaire de rencontrer individuellement des personnes telles que des acteurs, des élus de M.A.C.S. Afin de compléter ce travail et de pouvoir profiter d'expériences dont il pourrait être intéressant de s'inspirer, des échanges ont été organisés avec le chargé de mission musiques actuelles de « Culture Commune » (scène nationale du bassin minier du Pas-De-Calais), basé à Loos en Gohelle. Le projet développé dans cette région correspond à la demande locale. Sans vouloir reprendre à l'identique cette démarche culturelle, il peut être intéressant de comprendre son cheminement.

A travers ce mémoire, la mise en place de l'intercommunalité culturelle au sein de M.A.C.S a été abordée en premier lieu. La volonté politique est-elle nécessaire ? Les ressources culturelles locales sont-elles prises en compte ? Existe-t-il des difficultés dans l'établissement de cette intercommunalité culturelle ?

Dans la deuxième partie, je me suis intéressée à la situation des musiques actuelles et amplifiées sur ce même territoire. Pour cela, l'analyse des résultats de l'état des lieux a été réalisée, ainsi que l'étude du positionnement des partenaires institutionnels, afin d'apporter des éléments de réflexion pour que ces musiques existent et se développent sur M.A.C.S.

PREMIERE PARTIE

L' INTERCOMMUNALITÉ

CULTURELLE AU SEIN DE

MAREMNE ADOUR COTE-SUD

La mise en place de l'intercommunalité a permis à Maremne Adour Côte-Sud (M.A.C.S.) de définir plusieurs axes servant le développement de ce territoire. Quels critères les élus ont-ils choisi pour que la culture fasse partie de leurs priorités ? En ayant défini comme sienne les compétences culturelles, M.A.C.S. se doit de mettre en place une politique correspondant aux attentes, et aux besoins du territoire. De plus, sur ces communes, des ressources culturelles existent, elles symbolisent l'identité de ce territoire et participent à son dynamisme. Cependant, des difficultés peuvent apparaître lors de l'élaboration du projet culturel du territoire. Elles peuvent être un frein à la mise en place de l'intercommunalité culturelle.

CHAPITRE I

UNE VOLONTÉ POLITIQUE NÉCESSAIRE

Pour mener à bien les projets culturels intercommunaux, il est important de connaître les enjeux locaux. Quelles stratégies, les élus mettent-ils en place pour l'élaboration de leur politique culturelle ? Quelles ont été les raisons principales pour que M.A.C.S. fasse le choix d'intégrer la culture dans ses compétences d'action ? Ce cheminement porté et réfléchi par les élus locaux a abouti à la politique culturelle adoptée pour ce territoire.

SECTION I – UNE STRATÉGIE D'ÉLUS

§I – La notion de développement au centre des débats

Les responsables locaux ont bien souvent pris conscience de l'intérêt bénéfique que le secteur culturel pouvait apporter à leur politique de développement. En effet, si celui-ci n'est pas vraiment normalisé, il dépend d'un territoire, d'une volonté des responsables locaux.

Pour beaucoup d'élus, l'intercommunalité permet dans un premier temps de partager les dépenses et de mettre en place de grands projets. Ce transfert de charges de gestion est apprécié par les communes. En effet, elles peuvent conserver une capacité d'innovation sans avoir consommé tous leurs budgets. « S'unir afin de pouvoir faire plus de choses ¹⁰ » c'est l'argument clé développé par Madame Labeque. Le but étant d'avoir pris en considération les nouveaux besoins des populations, et de faire en sorte qu'à travers cette intercommunalité culturelle, toutes les communes s'associent pour prôner l'intercommunalité de projets qui valorise l'intégration et le dynamisme.

¹⁰ Entretien avec Madame LABEQUE, Maire de Saubion, le 26/06/03.

La loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (loi n°99-533 du 25 juin 1999, dite loi Voynet) a incité les communes à se regrouper dans un esprit de cohérence, de pertinence, de solidarité, en dépassant l'échelle communale. Le processus de décentralisation a favorisé l'innovation des communautés de communes sous influence directe du Ministère de la Culture.

De plus, pour mettre en œuvre la politique culturelle adaptée à Marenne Adour Côte-Sud, les élus responsables de ce secteur ont très vite compris que l'avis des acteurs locaux était indispensable pour mieux comprendre leurs besoins. Ces relations entretenues ont pu déterminer le fondement du projet culturel pour le territoire. René Rizzardo, directeur de l'observatoire des politiques culturelles de Grenoble souligne aussi l'importance de ce dialogue : « l'adoption de la compétence culturelle suppose en effet qu'élus et partenaires culturels élaborent ensemble de nouvelles logiques et stratégies, qui permettent à la population de bénéficier directement des possibilités ainsi créées, d'une amélioration des services et d'une prise de conscience de ce que représentent la culture et l'art dans leur vie quotidienne. »¹¹

Jacques PALARD précise que, « les associations qui ont un projet de développement culturel (...) sont souvent en prise avec les dynamiques politiques locales et peuvent même contribuer à leur évolution. »¹²

Un état des lieux est souvent utilisé comme point de départ pour définir les axes majeurs de développement dans la construction de la politique culturelle du territoire. Les responsables de M.A.C.S. ont un regard objectif sur les divers clivages existants. Leur principe étant d'éviter que cette stratégie serve uniquement les pôles centraux au détriment des communes plus rurales. Le diagnostic du terrain permet d'identifier la complémentarité ou la singularité des lieux existants afin d'établir une cohérence dans les principes mêmes d'un aménagement profitable au développement du territoire.

¹¹ R. RIZZARDO, *L'observatoire N°19*, « L'intercommunalité culturelle : contexte, enjeux, méthode », été 2000, p.14.

¹² J. PALARD, *Observatoire des Politiques Culturelles*, « Action culturelle et intercommunalité, territoires et systèmes d'acteurs », février 1997, p. 6.

La volonté étant de pouvoir rédiger une sorte de charte, où le rôle de l'intercommunalité culturelle serait explicite :

- initier un pôle ressources (lieu d'échange et de cohésion pour les acteurs et les populations) ;
- soutenir les organisateurs culturels dans leur démarche ;
- être à l'écoute des publics ;
- susciter des événements fédérateurs et des initiatives de coopération.

Ainsi, « la culture apparaît alors comme un domaine tout à fait stratégique dans la mesure où elle peut potentiellement incarner une réelle valeur ajoutée pour les dynamiques collectives qui s'expriment sur ces territoires élargis. »¹³ Même si nous savons pertinemment qu'il est difficile pour le secteur culturel de mettre les objectifs à plat, de redéfinir les missions d'intérêt général, de prendre du recul par rapport aux diverses politiques menées jusqu'à présent sur les communes adhérentes de M.A.C.S..

En milieu rural, nous pouvons constater que la démarche des élus est de pouvoir définir une culture commune, de rassembler une communauté d'acteurs servant de référent dans la prise de décision.

Pour l'élaboration d'une stratégie de développement, d'autres facteurs sont à prendre en compte. En effet il arrive parfois que les axes de projets soient orientés de façon différente en fonction du positionnement de certains adjoints chargés de la culture. Le fait est aussi que sur le territoire, certains maires sont en position de leader, et imposent par leur force et leur popularité des choix opposés à la politique menée.

Ces débats entrepris au sein de l'intercommunalité permettent de mieux définir le projet culturel et artistique. Quels axes doivent-ils ou souhaitent-ils privilégier pour leurs administrés ?

¹³ A. FAURE, *L'observatoire N°19*, « Frémissement intercommunal : le mieux-disant culturel des projets de territoire », été 2000, p. 21.

Selon René RIZZARDO, « il faut enfin souligner qu'il en sera de l'intercommunalité, comme de beaucoup d'autres dynamiques : les territoires les plus en pointe, leurs élus, leurs professionnels, leurs associations, leurs habitants, avanceront plus vite que d'autres avec plus d'ambition, avec plus de savoir-faire. »¹⁴ Cette mise en garde peut aussi avoir l'effet inverse, c'est à dire que des élus ne souhaitant pas se retrouver en retard dans le développement de leur politique culturelle mettent des moyens conséquents pour la réalisation de leurs projets. Pour résumer, c'est d'abord une volonté politique unanime et forte qui sera le levier nécessaire.

Ainsi ces axes définis permettent aux élus et aux acteurs d'avoir une conduite de projet précise au profit du développement. En réfléchissant à ces principes adoptés, il est nécessaire d'éviter d'institutionnaliser les formules à entreprendre. La culture doit aussi se vivre de façon spontanée tout en gardant une structuration du secteur tant pour sa lisibilité en terme d'offre que sa pérennisation en terme de moyens.

En bref, il ne faut pas figer les situations, les projets à mettre en œuvre, et se contenter d'exploiter la complémentarité des actions entreprises sur M.A.C.S. pour un développement territorial, artistique et culturel, au bénéfice des populations.

§2 – L'enjeu stratégique : l'image, une priorité d'élus

Pour les élus ayant fait le choix de mettre en avant la culture dans leur politique de développement, il est important de pouvoir mesurer les retombées et en bénéficier, en terme d'image, de lisibilité, de reconnaissance... L'enjeu est précis : en premier lieu il faut continuer d'avoir le soutien de son électorat, être aussi reconnu pour les actions menées par l'environnement local (les autres élus, les professionnels du secteur, la population locale...), et pouvoir témoigner de son expérience au niveau régional voire national. Ces objectifs sont bien souvent les aspirations de ces responsables communautaires. La volonté de ces élus est de mettre en avant

¹⁴ R. RIZZARDO, *L'observatoire N°19*, « L'intercommunalité culturelle : contexte, enjeux, méthode », été 2000, p.16.

l'importance de leur poste politique et de montrer leur attachement aux actions entreprises. « La culture, élément important de l'image de marque et des relations sociales, n'est (...) pas le domaine que les élus sont prêts à « partager » le plus facilement. »¹⁵

Les élus ont le souci en milieu rural de prouver l'existence de leur territoire face à des grandes agglomérations qui ont les équipements et les moyens de faire parler d'elles. Faire en sorte que les attraits ruraux soient valorisés, que des initiatives soient prises dans ces territoires un peu retirés. La culture en général est au service de la communication à condition que les objectifs de départ soient bien ciblés (par rapport au regard des outils de communication choisis, à leur contenu...). Cette stratégie doit être utilisée à bon escient par les élus pour éviter "l'instrumentalisation" abusive de la culture au travers de la politique locale.

L'image est au centre des préoccupations des élus. Pour beaucoup, ils ont décidé d'investir le milieu culturel car en terme d'image, ce domaine a une très grande visibilité vis-à-vis de la population.

Certains choix entrepris dans une politique culturelle comme celui de la construction d'un équipement ou des prix pratiqués pour faciliter l'accès à la culture flattent l'image des responsables locaux.

Ceci n'est toutefois pas sans risque, ni sans conséquences. Sur des territoires proches, la concurrence existe : chacun veut désormais avoir sa salle de cinéma, des studios de répétitions sur sa commune et non pas sur celle du voisin, sans prendre en compte la cohérence globale des projets.

Toutefois, la réalisation d'actions culturelles est d'abord due à une volonté politique. Il arrive parfois que certains élus se sentent isolés, peu soutenus pour porter ces actions un peu incertaines. Dans ce milieu, le risque nul n'existe pas. Mais cela permet de redonner une nouvelle image aux territoires, aux zones en déclin. Il faut espérer que la culture obtienne une reconnaissance suffisante et s'inscrive dans le plan d'actions des élus. Le but étant que les objectifs des élus locaux soient rendus lisibles pour le plus grand nombre. La culture participe à l'image de marque des localités, et permet par les actions

¹⁵ R. RIZZARDO, *Les cahiers français*, n°260, « Bilan de la décentralisation culturelle », mars-avril 1973, p.66.

entreprises une irrigation de l'ensemble du territoire. Comme l'indique Fabrice Thuriot, « la culture est en effet l'un des derniers secteurs sur lesquels les villes peuvent avoir une maîtrise quasi complète et qui est vecteur d'une attractivité et d'une image forte, mais c'est aussi l'un des plus coûteux. »¹⁶

Bien souvent pour atteindre cet objectif, les élus ont recours à la « consommation culturelle » en proposant aux populations des spectacles sans réfléchir à une éventuelle implication.

Cependant, il ne faudrait pas en faire une généralité : concernant le domaine culturel, toutes les décisions politiques ne sont pas prises pour avoir des retombées en terme d'image pour les élus. Certains souhaitent réellement mettre en place des projets pour répondre à une attente particulière de leurs administrés. Afin que les actions entreprises correspondent à leur politique d'aménagement et de développement territorial.

Ces stratégies menées par les responsables conduisent généralement les communautés des communes à choisir d'inscrire les compétences culturelles dans leurs statuts.

SECTION II – MACS, COMMUNAUTE DE COMMUNES AUX COMPETENCES CULTURELLES

§1 – Son cheminement

A. Les raisons de ce choix

Pour toutes les compétences obligatoires concernant les autres secteurs d'intervention de M.A.C.S., il y a eu une réelle prospective car il fallait un accord important des communes pour permettre la validation du budget. Or pour la culture le

¹⁶ F.THURIOT, *L'observatoire N°19*, « Centralité et réseaux ou le rayonnement dialectique », été 2000, p. 24.

cheminement a été un peu différent : les axes définissant la politique culturelle n'ont pas été soumis au vote par le conseil communautaire.

Avant la constitution de M.A.C.S., les compétences culturelles étaient gérées en partie par le Sivom¹⁷ de Maremne (regroupant le canton de Tyrosse et quelques communes avoisinantes). A la création de M.A.C.S., les élus ont dissout ce Sivom. Ses compétences culturelles ont alors été directement transférées à la communauté de communes. Elles concernaient essentiellement la gestion de l'apprentissage musical par le biais de l'E.N.M.D.L. (Ecole Nationale de Musiques et de Danse des Landes). C'est pour ces raisons qu'au début les attributions culturelles de M.A.C.S. se résumaient au simple transfert de compétences du Sivom.

Aujourd'hui, il est possible de proposer de nombreux projets, à condition qu'ils soient soutenus par le médiateur culturel (réfèrent professionnel de M.A.C.S.) et par l'atelier culture, communication et haute technologie. Sous le contrôle du Président de M.A.C.S., ces mêmes personnes réfléchissent aux capacités culturelles que M.A.C.S. pourrait acquérir.

C'est ainsi que pour Eric Kerrouche, responsable de l'atelier communautaire « communication - nouvelles technologies – culture », « il est un peu prématuré d'employer le terme politique culturelle, M.A.C.S. se situant encore dans la logique d'actions culturelles. »¹⁸ Il souligne aussi le fait que M.A.C.S. choisit la culture parmi ces compétences. Ce choix n'est pas encore une généralité pour toutes les communautés de communes constituées, d'où l'existence d'une volonté politique. Cela se traduit par l'engagement pris vis-à-vis de la musique et par la reconnaissance de l'importance des actions culturelles par la grande majorité des élus.

Ainsi les responsables locaux ont rapidement souhaité l'intégration des manifestations en se dotant d'une capacité supplémentaire, celle d'organisateur. M.A.C.S. peut désormais être considéré comme un véritable acteur.

Selon le directeur général des services de la communauté, le souhait de M.A.C.S. était de mettre rapidement en place la Taxe Professionnelle Unique (T.P.U.). A cette fin, certaines compétences étaient requises comme celle de la culture. Cet argument supplémentaire a conforté les élus dans leur choix.

¹⁷ SIVOM : syndicat intercommunal à vocations multiples.

¹⁸ Entretien avec E. KERROUCHE, Chercheur au C.N.R.S., élu chargé de la culture, Capbreton, le 30/06/03.

B. Une réflexion menée en amont.

Avant de rédiger les statuts, les responsables locaux ont mené une réflexion globale pour chaque secteur d'activité.

Selon eux, la compétence de la communauté pourrait comprendre la mise en œuvre de projets ambitieux, l'organisation de manifestations culturelles, en établissant une politique de développement culturel.

D'autres activités proposées par des associations culturelles locales pourraient bénéficier d'un soutien conséquent pour leur permettre de délocaliser des ateliers afin qu'une majorité de la population puisse pratiquer, à condition évidemment que ces ateliers répondent à la définition d'intérêt communautaire¹⁹. Cette diversification culturelle et sa démocratisation peuvent être incarnées, par exemple, par la mise en place de l'école du cirque de Capbreton

Pour les équipements culturels, il a été décidé, en fonction des besoins, que la communauté pourrait être porteuse de projets comme la réalisation de lieux culturels.

M.A.C.S. souhaite aussi faire un état des lieux pour déterminer les besoins et les priorités du secteur afin d'équiper et d'adapter les salles existantes pour qu'elles puissent accueillir des manifestations culturelles.

Une mise en réseaux des médiathèques et bibliothèques semble indispensable pour accompagner l'évolution de ces structures, pour mettre en place des actions communes, comme « l'Itinéraire des Mots » (manifestation impulsée par le Conseil Général des Landes). Cet échange devrait être bénéfique à l'ensemble des équipements.

Et comme les Ateliers Multiservices Informatiques (AMI) répondent à l'intérêt communautaire, les délégués ont proposé que les frais de fonctionnement et de personnel soient à la charge de M.A.C.S..

L'intercommunalité culturelle est souvent mise en place pour répondre à certains manques. « Les projets intercommunaux favorisent avant tout des stratégies de mise en réseau, d'organisation des coopérations autour des activités, d'intégration de la

¹⁹ Cf 1^{ère} partie, Chap I, Section II, §2, A.

culture dans un véritable projet de développement local et de spécialisation des équipements culturels pour en organiser la complémentarité. »²⁰

§2 – Les compétences culturelles adoptées pour M.A.C.S.

A. Les statuts

Comme pour toutes les institutions, M.A.C.S. a ses propres statuts qui définissent ses champs d'intervention, ses compétences, les moyens dont elle dispose pour la réalisation de ses projets, ainsi que son fonctionnement.

La notion d'intérêt communautaire est un élément essentiel. Pour bénéficier du soutien de la communauté de communes, les projets proposés doivent d'abord avoir un aspect communautaire et répondre aux critères définis ci-dessous :

« 5.1 L'intérêt communautaire est défini dans le cadre de chaque compétence transférée à la communauté de communes.

5.2 L'intérêt communautaire reçoit également une définition qualitative (DQIC : définition qualitative de l'intérêt communautaire). Les critères ci-après servent à déterminer si une opération, un projet ou une action sont de compétence communautaire :

- a) Le périmètre de l'opération, du projet, ou le champ d'application, se développe sur le territoire de plusieurs communes ou sur celui d'une seule mais concerne, par ses implications, partie ou totalité de la communauté.
- b) L'opération, le projet ou l'action est déterminant et/ou stratégique pour l'équilibre socio-économique de la communauté.
- c) Sous réserve de la satisfaction d'au moins un des critères précédents, l'opération, le projet ou l'action implique une coordination avec d'autres collectivités ou d'autres institutions (Département(s), Région(s), pays, autre(s) EPCI, Etat, Union européenne...). »²¹

²⁰ D. PONCET, *L'observatoire N°19*, « Soutien départemental au spectacle vivant et dynamique intercommunale », été 2000, p. 48.

²¹ Extrait, *Statuts de la Communauté de Communes « Marenne Adour Côte-Sud »* « Article 5 Définition de l'intérêt communautaire », 19 décembre 2002, p. 2

Cet article inscrit dans les statuts de M.A.C.S., doit permettre de fixer un cadre général d'intervention de la communauté de communes. Ce principe permet une pré-sélection des projets avant dépôt en commission.

L'article 7.3 de ce document régit l'axe culturel :

« 7.3.1 En matière culturelle et sportive la compétence communautaire se définit comme suit : un événement, une manifestation ou une activité culturelle, les manifestations sportives de masse ou de haut niveau sont d'intérêt communautaire et peuvent bénéficier à ce titre d'une participation de la communauté à la double condition que la commune siège en fasse la demande, d'une part, et de répondre à la définition qualitative de l'intérêt communautaire (DQIC), d'autre part.

7.3.2 Sous réserve du respect de cette définition, toutes les opérations de développement culturel sont de compétence communautaire et/ou peuvent être directement organisées par Marenne Adour Côte-Sud.

7.3.3 La communauté de communes adhère à l'ENMDL.

Dans ce cadre, M.A.C.S. exerce les compétences suivantes :

Aide à la fourniture de matériels, documents et manuels utiles à la formation à la musique et à la danse.

Installation, entretien, location, voire création de locaux spécifiques pour ces activités.

7.3.4 La scène départementale est d'intérêt communautaire.

7.3.5 La mise en réseau des structures municipales culturelles (bibliothèques et médiathèques) est de compétence communautaire.

7.3.6 La communauté de communes se dote de la compétence en matière de piscine sous réserve du respect de la DQIC. »²²

A la lecture de ces articles l'amalgame entre activités culturelles et sportives est visible. Or dans les travaux d'atelier, ces deux thèmes sont bien dissociés. Ils sont également positionnés en compétences facultatives. Cette présentation est faite de manière à distinguer les axes prioritaires et indispensables. D'autres projets

²² Idem, p. 4.

bénéficient toutefois d'un soutien important de la part des élus. Il apparaît clairement que le souhait d'instaurer une réelle politique culturelle en cohérence avec le territoire était présent au sein de la communauté de communes.

L'analyse de cet extrait met en lumière le fait que la culture fait partie des compétences attribuées à M.A.C.S. Malgré cela, ces précisions ne donnent pas forcément les grandes orientations politiques, mais plutôt des détails d'ordre technique expliquant la démarche à suivre. Même si les statuts doivent être synthétiques dans l'écriture, cette présentation favorise trop la succession de points à suivre. Et il est dommage de ne pas avoir profité de la rédaction de ces statuts pour définir plus clairement les grands axes de la politique culturelle de M.A.C.S.. C'est aussi une tactique d'élus de ne faire apparaître que les détails pour avoir une possibilité d'actions plus large. Heureusement en fonction de l'avancée de leur projet et de la réflexion des élus,, ces statuts pourront être modifiés.

Concernant la culture, la « définition qualitative de l'intérêt communautaire » est une notion qui mérite une réflexion particulière. Dans la réalité, ce label est attribué par les élus qui eux même votent les subventions dans le cadre de l'aide au projet. Avec ce système qui concentre les pouvoirs décisionnels et sans réelle transparence, les porteurs de projets ne comprennent pas toujours les motivations des décisions, en cas de non acceptation de leur dossier. Ce qui peut, sur le plan local, créer de réelles difficultés, des divisions, décourageant ou déstabilisant les quelques bonnes volontés d'acteurs. Pourquoi ne pas demander l'avis à un collectif d'acteurs et d'élus pour délivrer ce label communautaire, quitte à limiter le pouvoir des responsables locaux. Mais sont-ils prêts à cette concession ? C'est l'enjeu de la démocratie participative.

B. Le rôle et le fonctionnement de l'atelier communautaire.

M.A.C.S. a choisi un fonctionnement simple. Vingt trois ateliers communautaires ont été établis pour travailler en amont sur des thèmes précis comme le développement économique, le logement social, le budget, l'accueil des jeunes... Chaque délégué communautaire est libre de s'inscrire dans des ateliers en fonction de ses aspirations et de ses compétences. Ces commissions peuvent faire appel à des personnes ressources, des acteurs locaux. Elles se regroupent en fonction de l'avancée des travaux.

« L'atelier communautaire « communication - nouvelles technologies - culture » réfléchit à un schéma intercommunal de développement culturel pour une mise en synergie des acteurs locaux et un maillage du territoire en équipements dimensionnés et adaptés. »²³

M.A.C.S. a choisi de regrouper la culture, la communication et les hautes technologies en un atelier. Ainsi la culture comme la communication est encore une priorité d'élus pour le façonnage de leur image.

Concernant les hautes technologies, M.A.C.S. s'est engagé à mettre en œuvre l'Internet à haut débit avant 2006. Selon Eric Kerrouche, ces hautes technologies, en fonction des perspectives données, peuvent être un support culturel fort pour M.A.C.S..

« Cet atelier prend une place un peu particulière en raison de cette bicéphalie « culture et communication » »²⁴

Un des rôles essentiels de cette commission est d'attribuer les subventions culturelles. Ses membres ont pu constater une nette augmentation des demandes par rapport à la première année. Les acteurs agissent de plus en plus en amont afin d'expliquer et défendre leur projet. Ces constats prouvent bien que l'intercommunalité est reconnue.

²³ M.CASTEST, Président de Macs, *Extrait courrier adressé au Sous Préfet de Dax*, concernant le projet d'un équipement socioculturel et intergénérationnel de Saubion, 20/12/2002.

²⁴ Entretien avec E. KERROUCHE, Chercheur au C.N.R.S., élu chargé de la culture, Capbreton, le 30/06/03.

L'autre but de cet atelier est de réfléchir sur la politique culturelle à mener en cohérence avec l'aménagement du territoire local.

Suivant l'avis de cette commission, certains spectacles sont choisis pour faire l'objet d'une diffusion plus large que l'échelle communale, afin de donner la possibilité au plus grand nombre de les voir ou de pratiquer une activité. Pour que cet axe soit développé, il faut un réel engagement des communes qui ont décidé d'accueillir cette action, par l'implication des associations locales. Pour la réussite du projet, il est important qu'il existe un fonctionnement coopératif fort entre la commune et la communauté de communes. « Le but de l'atelier n'est pas de se comporter en prestataire de spectacles. »²⁵

Au niveau de la communication, le travail est orienté de façon à faire connaître aux administrés de la communauté de communes son existence, et ses compétences. Les élus ont souhaité jouer la carte de la transparence en présentant l'ensemble des réalisations faites, le budget de M.A.C.S... par l'intermédiaire de divers supports tel le bulletin.

A partir du mois de septembre, Eric Kerrouche, responsable de cet atelier, mettra en place un nouveau mode de fonctionnement. L'atelier fonctionnera en deux versions :

- la « version fermée » destinée aux délégués communautaires ;
- la « version ouverte » destinée aux acteurs locaux qui souhaitent s'investir et mener une réflexion globale sur la politique culturelle locale. Ces rencontres seront organisées de manière informelle pour permettre aux associations de s'exprimer librement sur ce thème.

Les axes choisis seront ensuite soumis au vote du conseil communautaire.

L'atelier pourrait aussi mettre en place des rencontres entre tous les adjoints chargés de la culture, pour dans un premier temps établir un réel échange, afin

²⁵ Entretien avec E. KERROUCHE, Chercheur au C.N.R.S., élu chargé de la culture, Capbreton, le 30/06/03.

d'éviter des programmations similaires sur des communes plus ou moins proches. Par le biais de ces réunions, les politiques culturelles proposées par les municipalités, pourraient être plus complémentaires qu'identiques. Enfin, ce système favoriserait à terme le développement de Marenne Adour Côte-Sud.

L'information doit circuler, pour que chacun ait une meilleure connaissance de l'activité de cette commission.

« Un travail pourrait être aussi mené pour sensibiliser les élus qui ne sont pas convaincus des bienfaits de la culture sur la prospérité d'une région. »²⁶

De plus, cette commission devrait servir de médiateur, de relais entre les acteurs locaux et les autres partenaires institutionnels départementaux, régionaux, services déconcentrés de l'Etat pour soutenir politiquement les projets proposés.

Il est indispensable pour mener à bien une politique culturelle de prendre en compte la réalité locale, prendre en considération la vie associative, les revendications des acteurs... « La définition et le développement des projets culturels mobilisent et mettent en interrelation trois catégories d'acteurs : les élus, qui disposent des ressources financières, les responsables associatifs, qui détiennent un capital social et exercent une fonction d'interface entre les outils d'intervention et les publics potentiels, et les professionnels, qui mettent en œuvre des ressources techniques. Le mode d'articulation entre ces groupes (...) est déterminant pour l'engagement et la conduite de la politique culturelle. »²⁷

La politique culturelle de M.A.C.S. n'étant pas encore élaborée, les élus ne peuvent pas encore mesurer les effets de celle-ci sur le paysage local.

Par la suite, il serait intéressant de pouvoir analyser le comportement des acteurs locaux face à ces directives communautaires. Comment vont-ils appréhender ce nouveau schéma de développement culturel de M.A.C.S. ?

²⁶ Entretien avec Madame SALLE, élu chargé de la culture, Saint Vincent de Tyrosse, le 03/07/03.

²⁷ J. PALARD, *Observatoire des Politiques Culturelles*, « Action culturelle et intercommunalité, territoires et systèmes d'acteurs », février 1997, p. 13.

SECTION III – LA POLITIQUE CULTURELLE MENÉE PAR LA COMMUNAUTE

§1 – Les fondements de la politique culturelle de M.A.C.S.

A. Les facteurs pris en compte

Comme il a été précisé auparavant, la constitution de M.A.C.S. est très récente, la politique culturelle que les élus souhaiteraient mettre en place n'est pas encore totalement élaborée.

L'atelier communautaire culturel travaille pour l'aboutissement du projet culturel qui sera adopté par M.A.C.S..

Généralement les facteurs à prendre en compte dans une démarche intercommunale sont le sentiment d'appartenance, l'animation, le projet collectif, les arbitrages des conflits.

Le principal élément retenu est le territoire et son étendue. C'est pouvoir dissocier le projet global de M.A.C.S. des projets que chaque responsable local peut mettre en place au sein de sa commune où le fonctionnement reste relativement souple. Toute la difficulté vient du fait qu'il faut désormais raisonner avec un véritable esprit communautaire.

Le deuxième élément à prendre en compte est le fait que les compétences culturelles de M.A.C.S. soient limitées..

Pour Eric Kerrouche, « il faut trouver un équilibre prenant en compte ces deux conditions et surtout en instaurant une équité territoriale ». « Depuis le changement de statuts, M.A.C.S. a la capacité d'organiser des spectacles, son but étant de pouvoir permettre à l'ensemble du territoire intercommunal de bénéficier d'une offre culturelle »²⁸. Même si cette activité est encore trop récente pour pouvoir prendre le recul nécessaire, force est de constater que les stratégies mises en place ont été respectées comme les équilibres « nord-sud ou le littoral - l'intérieur ». Toutefois, il est encore un peu tôt pour parler de politique culturelle pour le territoire, il sera donc très intéressant d'ici quelques années de dresser un bilan à plus long terme pour déterminer si ce mouvement est pérenne.

²⁸ Entretien avec E. KERROUCHE, Chercheur au C.N.R.S., élu chargé de la culture, Capbreton, le 30/06/03.

Pour les élus de M.A.C.S., la priorité était de pouvoir par le biais de l'intercommunalité donner aux populations un sentiment d'appartenance communautaire. Autrement dit ils souhaitaient permettre aux acteurs locaux de s'investir sur des projets communs, tout en baissant leur coût.

Ainsi on peut espérer l'implantation de nouveaux équipements culturels, en fonction des besoins et de la cohérence du plan d'aménagement du territoire. « Cette mutualisation, cette énergie concentrée sur différents pôles devront permettre à la communauté d'être vivante et reconnue. »²⁹ Toutes les mairies doivent être convaincues que pour développer ce territoire, la politique du chacun pour soi ne doit plus être d'actualité. Au contraire chaque entité doit soutenir les actions intercommunautaires.

B. Les objectifs liés à l'établissement d'une politique culturelle

Pour mener une politique culturelle cohérente sur un territoire, il est préférable de tenir compte de certains enjeux nécessaires à sa mise en place.

En général, les principes repris par beaucoup de communes rurales sont :

- de trouver un équilibre entre les moyens dont on dispose, les envies des populations locales et la manière dont les actions culturelles doivent être menées ;
- de s'organiser pour bénéficier d'une offre de qualité tout en ayant mutualisé les budgets requis ;
- de se donner les moyens de pouvoir mieux répondre aux sollicitations des jeunes, et ainsi favoriser l'émergence de projets, de pratiques ;
- de mieux répartir l'ensemble des manifestations proposées sur l'ensemble du territoire.

Pour mieux cerner les objectifs locaux, il était nécessaire de rencontrer les adjoints chargés de la culture ou les maires de plusieurs communes adhérentes de M.A.C.S.. Les critères de choix ont d'abord été la situation géographique des entités (le littoral – l'intérieur), leur taille et enfin leur appartenance politique. En respectant cette

²⁹ Entretien avec Monsieur VIGNALOU, élu chargé de la culture, Seignosse, le 02/07/03.

démarche, il était possible d'obtenir une synthèse assez représentative de M.A.C.S.. Cet exercice fut très intéressant car un véritable questionnaire d'entretien a dû être rédigé à cet effet pour qu'il soit progressif et puisse apporter des réponses concrètes à mes recherches.

Toutefois, il est très difficile d'interroger des élus sur des thèmes spécifiques comme ceux de l'intercommunalité, de la culture... N'étant pas préparés, les élus sont parfois restés sans réponse. Conscients que la culture devait être une priorité, ils n'ont pas réellement proposés d'axes de développement à mettre en place.

De plus certaines réponses sont restées trop générales en ayant des arguments types comme celui-ci souvent répété de la problématique de la réussite d'une politique culturelle en milieu rural. Sociologiquement, il est intéressant de constater que pour la majorité de ces communes (4 sur 6), la culture était un domaine réservé aux femmes.

En reprenant, les diverses grilles d'entretiens, en essayant de synthétiser les avis, on peut préciser les objectifs que ces élus souhaitent inscrire dans l'établissement de la politique culturelle de M.A.C.S..

Une des volontés est d'éviter que M.A.C.S. soit considéré comme un Ministère de la Culture avec son rôle centralisateur et donnant l'unique marche à suivre. Il serait préférable que la communauté soit en parfaite symbiose avec l'ensemble des communes, en accompagnant les acteurs en fonction de l'intérêt des projets.

Un autre enjeu est d'amener les populations rurales à découvrir de nouvelles formes d'expressions artistiques et culturelles, autres que la culture locale et par ce biais, les habituer à sortir du périmètre de la commune de rattachement. « L'aptitude à se déplacer dans l'espace (...) d'un « bassin de vie » n'est pas identique pour tous.»³⁰ En suivant cette démarche la communauté des communes veut réussir à fidéliser un public. Aussi l'intercommunalité doit permettre la mise en réseau d'acteurs, en terme d'échange d'information, de mutualisation de matériel, d'élaboration de projet en commun...

M.A.C.S. doit être un pôle « ressources-conseils » pour aider les associations culturelles locales à développer leur projet.

³⁰ J. PALARD, *Observatoire des Politiques Culturelles*, « Action culturelle et intercommunalité, territoires et systèmes d'acteurs », février 1997, p. 3.

§2 – Les prémices culturelles de M.A.C.S.

A. Les grands principes.

L'intercommunalité culturelle rurale diffère de celle pratiquée en milieu urbain, par la hiérarchisation des priorités accordées. En milieu rural, elle a essentiellement pour fonction de développer une offre de services (accès à la lecture, à l'enseignement musical...) et de contribuer à une représentation du territoire alors qu'en milieu urbain l'intercommunalité culturelle est mise en place en premier lieu pour établir une politique sectorielle afin que les villes puissent attirer les populations de l'agglomération et que les équipements culturels existants soient en concordance avec celle-ci.

Un des premiers grands principes est de structurer l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire. « Les élus du conseil communautaire sont convaincus que la culture fait partie de la vie. »³¹ De ce fait, il faut faciliter son accès dans les diverses communes adhérentes. L'idée principale étant de pouvoir proposer dans une communauté de communes rurales une offre assez comparable à celle proposée dans des zones urbaines. Effectivement, il est souhaitable de rééquilibrer et d'éviter les fractures liées à l'accès à la culture. Par ce biais d'intervention, on peut espérer que l'image du sud des Landes sera valorisée. Cette région sera reconnue par rapport aux agglomérations proches, celle de Dax et celle du B.A.B. (Bayonne-Anglet-Biarritz). Ainsi il sera possible d'éviter que la population de M.A.C.S. ne soit obligée de se déplacer dans ces villes pour pouvoir découvrir des spectacles de qualité.

La grande majorité d'élus de M.A.C.S. a la volonté que la culture fasse partie des priorités des politiques publiques. Le budget global de M.A.C.S. consacré à la culture est de 444 000 euros³². Cette somme est répartie en diverses sections : expression artistique (théâtre, musique, danse) et action culturelle.

³¹ Entretien avec E. KERROUCHE, Chercheur au C.N.R.S., élu chargé de la culture, Capbreton, le 30/06/03.

³² En comparaison le budget global de M.A.C.S. (hors investissement) est de 21 529 329 euros.

La culture peut aussi aider le développement des axes prioritaires comme l'emploi ou l'économie. C'est une complémentarité des autres secteurs. Il faut juste se donner les moyens de pouvoir atteindre les objectifs fixés.

« On manque de propositions dans nos campagnes, il suffirait d'offrir une « culture simpliste » dans un premier temps pour habituer les populations à sortir, à travailler ensemble et fédérer des groupes sur un projet commun.»³³

Quelques idées pourraient être développées comme celle d'un festival itinérant ou des réalisations de lieux pour les musiques. Pour le moment, ces axes sont en réflexion. Le souhait des responsables locaux est aussi de pouvoir englober les activités culturelles existantes sur les communes, afin de proposer un catalogue assez large regroupant toutes les propositions.

La finalité étant d'arriver à amener les populations à découvrir et à s'impliquer dans les projets artistiques et culturels différents de ce qui existent déjà.

Parallèlement, M.A.C.S. doit accompagner les communes dans la réalisation de leurs projets, ou peut les conseiller dans l'élaboration de leurs politiques culturelles. Selon les Maires, les politiques existantes doivent être complémentaires, afin de permettre une diversité des activités culturelles. Ainsi les actions entreprises pourraient connaître un meilleur succès en terme de fréquentation car il n'y aurait pas de doublon. Par ce système, les populations auraient la volonté de découvrir de nouvelles propositions artistiques et culturelles et pourraient ainsi se déplacer vers plusieurs communes. Pour ces habitants, l'esprit communautaire existerait par le biais de la culture.

Cette notion de développement culturel sera appropriée uniquement si les élus sont attentifs aux préoccupations locales et s'ils n'essaient pas de proposer «un projet type».

³³ Entretien avec Madame LABEQUE, Maire de Saubion, le 26/06/03.

B. Les premières actions culturelles intercommunales

L'objectif de départ est de trouver l'équilibre entre le fait de continuer à promouvoir la culture locale et de proposer une ouverture vers l'extérieur, d'inciter les populations à apprécier d'autres arts.

La première étape fut la décision d'adhérer massivement à l'E.N.M.D.L. (Ecole Nationale de Musiques et de Danse des Landes). En effet, plusieurs communes étaient déjà adhérentes, chacune avait une prise en charge différente de leurs élèves. De plus, les jeunes des communes non adhérentes payaient plein tarif pour être inscrits dans les communes adhérentes voisines.

Le choix de M.A.C.S. était clair : avoir une cohérence des tarifs et des interventions sur l'ensemble du territoire concernant l'accès à l'enseignement de la musique et de la danse.

Avant la modification des statuts (26 décembre 2002), M.A.C.S. ne pouvait pas organiser directement de manifestations. Par conséquent, son activité manquait de lisibilité pour la population. Pour séduire les habitants, il faut mettre en place des projets qui les concernent directement. Le but étant également que M.A.C.S. ne soit pas considéré uniquement comme un organisme attribuant uniquement des subventions.

Cette année, les trois projets les plus importants qui ont été défendus sont précisés ci-après.

En premier lieu, l'académie de Contrebasse est un projet qui était à l'initiative de la ville de Capbreton. Cette action était intégrée au festival : « Rencontres Internationales de la Contrebasse ». Cette année, elle a été volontairement délocalisée et se déroulera à Saint Vincent de Tyrosse. « Les raisons de ce choix ont été d'abord la coopération avec l'E.N.M.D.L. et la qualité des enseignants de l'académie de Contrebasse. C'était intéressant de pouvoir proposer ce stage à l'ensemble de la communauté de

communes.»³⁴ Christian Nogaro, Directeur artistique du festival a des connaissances très importantes dans le milieu de la musique. Eric Kerrouche tient à préciser :« qu'il arrive à proposer un choix de professeurs très reconnus. Cette offre n'est pas accessible pour le grand public, mais il est très intéressant d'avoir ce genre d'événement sur le territoire de M.A.C.S., en terme d'image, de reconnaissance. »³⁵

Le projet « Vers la cité de l'étoile » mené par M.A.C.S. en collaboration avec le Théâtre de Feu est la diffusion d'un spectacle dans quatre communes partenaires. Cette action est très enrichissante car elle implique largement le public. En effet, celui-ci doit faire des choix pendant la représentation. C'est un spectacle médiéval interactif. De plus, les associations locales s'investissent car il faut beaucoup de bénévoles pour organiser la soirée. Ce projet permet de fédérer plusieurs acteurs : M.A.C.S., la commune d'accueil, les associations...

« Le voyage de l'oie » est une action menée en direction du jeune public. Ce spectacle « franco gascon » sera également diffusé dans quatre communes partenaires. Ce projet a pour but l'éveil culturel, à travers la découverte de nouvelles sonorités, celles de la langue traditionnelle.

En règle générale, pour mener ce type d'action, deux fonctionnements existent :

- soit les compagnies et/ou les groupes proposent leur projet à la communauté puis vont le défendre dans quelques communes adhérentes de M.A.C.S.
- soit M.A.C.S. estime que le projet doit être diffusé dans l'ensemble de la communauté. Dans ce cas, elle sollicite des communes de chaque zone pour que le spectacle soit vu par l'ensemble des secteurs géographiques.

Avec ces expériences menées, on peut déjà constater, qu'il existe une volonté très forte de proposer à l'ensemble du territoire une offre culturelle de qualité,

³⁴ Entretien avec E. KERROUCHE, Chercheur au C.N.R.S., élu chargé de la culture, Capbreton, le 30/06/03.

³⁵ Idem.

en essayant d'impliquer les acteurs locaux, de les fédérer, pour que cette région se développe à travers l'existence de la culture.

En résumé, même si les stratégies sont parfois différentes, les élus locaux réfléchissent à l'élaboration de leur politique, en étant conscient des enjeux liés à celle-ci. M.A.C.S. a fait le choix d'adopter la compétence culturelle pour le développement de son territoire. Sa politique culturelle n'étant que naissante, elle n'est pas encore bien définie mais consiste en la réalisation de quelques actions sur les communes. La réelle définition de cette politique devra se faire en concertation entre les politiques et la population, afin de répondre au plus proche des attentes locales.

CHAPITRE II

LES RESSOURCES CULTURELLES

EXISTANTES

Pour mener à bien une politique culturelle, la participation des élus est nécessaire. Parfois, l'existence d'équipements, d'actions favorise également sa mise en place. Les responsables locaux soutiennent les initiatives culturelles. Pour M.A.C.S., il est important de répertorier les acteurs évoluant dans le secteur du spectacle vivant afin de permettre la mise en place de la politique culturelle adaptée au territoire. Celle menée devra être en cohérence avec les objectifs fixés en commission et les projets locaux existants. Le médiateur culturel de M.A.C.S. coordonne les diverses activités proposées dans ces lieux. Son action est importante pour le territoire, en terme de lisibilité et de développement.

Il est possible d'évaluer le fonctionnement des divers équipements et de proposer des partenariats en fonction des projets mis en place.

Il est aussi important de mettre en relation les professionnels du secteur et les acteurs locaux et de développer ainsi une réelle dynamique inscrite sur le territoire de M.A.C.S..

En milieu rural, les initiatives prises par ces acteurs ont un impact important par l'effet de socialisation, de sensibilisation des populations

SECTION I – LES EQUIPEMENTS CULTURELS

L'objectif de ce mémoire étant de travailler sur les pratiques de musiques actuelles et amplifiées, une présentation générale des équipements culturels existants sur M.A.C.S. sera établi ci-après, sans développer les projets de chacun des lieux (source: listing du médiateur culturel communautaire).

§I – Les salles de spectacles conventionnées

-

Lors de l'établissement de ses statuts, M.A.C.S. a indiqué que certains équipements en fonction de leur projet, et de leur intérêt communautaire pourraient obtenir un conventionnement entre la communauté des communes et les communes ou associations qui gèrent ces lieux.

Le souhait des élus communautaires est de faire auparavant un état des équipements existants pour permettre de bien déterminer les besoins et les priorités du secteur culturel. Le choix a également été fait de subventionner les actions culturelles plus que les investissements.

Actuellement deux salles ont obtenu ce conventionnement³⁶ celle de Saubrigues « La Mamisèle » et celle qui est en construction à Saubion³⁷.

Il est difficile d'avoir du recul sur le fonctionnement de la Mamisèle puisque que celle salle a à peine deux saisons d'existence. Elle est située dans une commune de l'intérieur comprenant 1123 habitants (chiffres de 1999).

La Mamisèle est gérée par une association, loi 1901, « La scène aux champs » constituée en 2001. Elle organise une dizaine de manifestations par saison (septembre à juin) avec une programmation éclectique. Cette salle a obtenu le label « scène départementale » délivré par le Conseil Général des Landes. Ce label permet d'obtenir sur certains critères un conventionnement et un financement complémentaire.

³⁶ Cf la convention signée entre Macs et la commune de Saubion située en annexes.

³⁷ Cf la rubrique « cartographie » située en annexes p. 92.

L'association « Scène aux Champs » est entièrement constituée de bénévoles. L'absence de professionnel ne facilite pas le développement du projet de l'association. La salle n'est pas encore reconnue sur le territoire car l'investissement de ces bénévoles est limité.

La convention signée avec la communauté de communes porte essentiellement sur d'une part la mise à disposition du médiateur culturel communautaire et d'autre part sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 4 575 euros pour trois ans.

La mise à disposition de personnel du service culture de M.A.C.S. ne favorise pas la prise d'initiatives et de responsabilités. Pour l'association, l'aide apportée par le médiateur est précieuse, car son regard professionnel l'aide à prendre certaines décisions (par rapport à l'organisation, la législation...). La difficulté est de bien définir les rôles, afin que les responsabilités soient assumées. Aujourd'hui, l'association compte beaucoup sur le savoir-faire du médiateur.

L'association ne doit pas garder simplement son pouvoir décisionnaire et déléguer la gestion quotidienne de la structure au personnel communautaire. Il serait judicieux qu'elle suive l'ensemble des actions menées.

Il est intéressant de comprendre le cheminement du projet de Saubion (commune de 949 habitants, chiffres de 1999). Au départ la municipalité en place voulait réaliser un ensemble « socioculturel et inter-génération ». N'ayant pas les moyens suffisants, elle a sollicité la communauté des communes pour formaliser un partenariat portant sur :

- la coordination de moyens humains et matériels communautaires ;
- le soutien de M.A.C.S. pour l'aider à obtenir des fonds européens complémentaires.

Au regard du projet établi, la priorité est que cet équipement participe « ... à la démarche de solidarité territoriale mise en œuvre dans le cadre de la communauté des communes Maremne Adour Côte-Sud (...).»³⁸ Il entend répondre aux

³⁸ Extrait de l'Etude diagnostic pour la constitution d'un dossier de demande de subventions – Commune de Saubion – Création d'un ensemble socioculturel et intergénération – Document complémentaire,

besoins de Saubion et des communes voisines en matière de pratiques du temps libre. Ce maillage des activités proposées par les diverses associations socioculturelles favorisera une nouvelle dynamique sur ce canton. L'enjeu est de diffuser la culture et de favoriser le lien social.

Cette salle devrait pouvoir satisfaire les besoins des associations des communes environnantes, et ainsi favoriser les relations inter-associations qui permettront de rassembler les outils techniques, humains et financiers nécessaires au montage de projets. « Plus globalement, des opérations collectives seront menées afin de faciliter l'expérimentation des jeunes et des moins jeunes (...), à des disciplines nouvelles, artistiques (...) et de multiplier le temps de rencontre, d'échanges et de dialogue, indispensables à l'expression et la reconnaissance sociale. »³⁹.

A travers ce projet, les axes entrepris sont la solidarité, le développement culturel et la cohésion territoriale.

Cet ensemble comprendra plusieurs locaux : (salle de réunion, salle multi-activités, médiathèque, local de rangement, club de jeunes et club des anciens).

Il est prévu que le contrat éducatif local intercommunal déjà existant, investisse cet équipement pour mettre en place de nouvelles actions.

A la lecture du document présentant ce projet, on remarque que les objectifs sont clairement définis, mais les moyens mis en œuvres pour les atteindre sont encore flous. Le budget de fonctionnement n'apparaît pas. Madame LABEQUE, Maire de Saubion, comptait beaucoup sur M.A.C.S. et sur le médiateur culturel communautaire pour assurer la mise en place des actions. Or comme vu précédemment, le médiateur n'a pas vocation à se focaliser sur un ou deux lieux, car il ne pourra assurer tous les projets. De plus les communes ou associations ont tendance à trop se décharger, ce qui provoque une perte de visibilité sur les responsabilités de chacun des acteurs.

De plus, il existe déjà deux équipements culturels à 10 kilomètres, est-ce judicieux d'en construire un nouveau, sachant qu'ils connaissent déjà des difficultés pour fonctionner (moyens insuffisants et manque de lisibilités pour les publics).

octobre 2002, p. 2.

³⁹ Idem, p. 5.

Les projets "intergénérations" sur le long terme ne sont pas la formule la mieux adaptée pour renforcer le lien social entre générations. En effet, les activités des anciens sont vraiment différentes de celles des jeunes, on ne peut organiser un concours de belote alors qu'à proximité on effectue les balances pour le concert du soir. Il apparaît peu judicieux que ces activités se côtoient dans le même équipement, même si les intentions de départ sont honorables.

Le fait que dans ces deux conventions signées, M.A.C.S. mette à disposition son médiateur culturel, freine le développement de ces lieux, provoquant l'effet inverse de celui souhaité. En effet, au vu de son emploi du temps le médiateur ne pourra s'investir sur les deux équipements. De plus, ces deux exemples pourraient faire office de « jurisprudence », et le danger, est que tout nouveau projet présenté par d'autres élus demande le même soutien.

§2 – Les autres équipements

L'action culturelle sur M.A.C.S. ne se limite pas aux scènes conventionnées. Il existe d'autres équipements.

Concernant la lecture, 16 bibliothèques/médiathèques fonctionnent actuellement et celle de Saubion est en construction. Leur localisation⁴⁰ est relativement homogène car sur 23 communes, 16 en possèdent une. Leur fonctionnement est propre à chaque structure en fonction des moyens dont elles disposent pour mettre en place leur projet.

La diffusion cinématographique est très présente sur M.A.C.S.. En effet, on dénombre l'existence de 8 cinémas dont deux ont un fonctionnement uniquement estival. Leur localisation est essentiellement dans les communes les plus habitées.

Pour ces deux domaines : cinéma et lecture, il n'y a pas de mise en réseau entre les divers établissements évoluant dans le même secteur d'intervention.

Il serait intéressant de le faire afin de créer une nouvelle dynamique. Ainsi, les professionnels pourraient être amenés à échanger sur leurs problématiques et avoir un recul nécessaire par rapport au développement de leur projet.

⁴⁰ Cf la rubrique « cartographie » située en annexes p.92.

De plus, en terme d'offre, les propositions artistiques pourraient être complémentaires et satisfaire le plus grand nombre.

Les élus devraient inciter ces démarches en favorisant le rapprochement des structures et en développant des moyens logistiques supplémentaires.

Pour l'apprentissage de la musique,, certaines communes possédaient leur école de musique municipale avant l'adhésion de M.A.C.S. à l'E.N.M.D.L. Elles ont gardé ces lieux pour la mise en place des ateliers de l'E.N.M.D.L. sans qu'ils soient adaptés et équipés pour toutes les pratiques de musiques. Les autres communes mettent à disposition des salles communales.

Plusieurs communes possèdent des salles équipées et appropriées pour la diffusion de spectacles vivants :

- Salle « Roger Hanin » – Soustons ;
- Salle « Les Bourdaines » – Seignosse ;
- Salle municipale du casino – Capbreton.

« Les Bourdaines » a une capacité importante (1500 places) : elle est positionnée au deuxième rang dans le département des Landes. Celle de Soustons possède des gradins rétractables, ce qui permet une certaine polyvalence.

Le handicap de ces structures reste le fonctionnement ponctuel. En effet, aucune salle ne développe un réel projet artistique et culturel. Les moyens mis en place pour ces lieux ne permettent pas l'embauche d'une équipe professionnelle. Leur programmation est principalement régie par les locations diverses : promoteurs privés, associations, écoles de danses... Il n'existe pas de programmes établis à l'année reprenant l'ensemble des actions organisées. Cette méthode ne peut fidéliser un public.

Même si celle du casino à Capbreton propose une programmation plus régulière, elle n'est pas suivie par des professionnels du secteur culturel, mais par la direction du casino.

Les élus locaux ne comprennent pas les raisons pour lesquelles leurs salles ne sont pas répertoriées par les institutions départementales et régionales et par les publics.

Or, pour mener à bien un projet, il est nécessaire d'avoir une équipe de professionnels, de bénévoles qui par leur implication développe le projet du lieu. Ainsi avec une programmation régulière, le public serait averti et habitué à se déplacer dans les diverses manifestations proposées. De plus, en fonction de la cohérence du projet développé, les institutions pourraient soutenir les actions ainsi menées.

Il est indispensable que les élus locaux réfléchissent en terme de projets liés aux équipements. Dans cette rapide présentation, on s'aperçoit que les responsables locaux ont très bien budgétisé les coûts de construction du bâtiment de Saubion sans même aborder le coût de fonctionnement en dehors des charges fixes (chauffage, entretien...). Il est nécessaire de globaliser le budget au départ pour se rendre compte de la faisabilité du projet. Beaucoup trop de salles sont construites sans pouvoir ensuite réellement fonctionner par manque de budget. Aucune équipe professionnelle ne peut être recrutée. Dans ce cas, les élus ne sont pas satisfaits car le lieu coûte cher sans qu'il soit vraiment repéré par les professionnels.

Il serait préférable que les élus s'entourent de personnes compétentes dans le domaine du spectacle vivant pour les conseiller lors de l'élaboration d'équipements, ceci afin d'éviter « ces coquilles vides » si présentes dans ce secteur et d'éviter des erreurs liées à la construction d'une salle de spectacles (traitement acoustique, choix des matériaux...). Le véritable enjeu est de proposer un projet de développement culturel et artistique en cohérence avec les besoins, les attentes et les moyens du territoire.

SECTION II – LE MEDIATEUR CULTUREL

§I – Sa fonction

Au départ, ce poste de médiateur culturel a été créé par le Sivom de Marenne, sous le dispositif emploi - jeune. Avec le transfert de charges, cet emploi a été placé sous la responsabilité de M.A.C.S. en janvier 2002.

Son rôle de médiation est très important car il est à l'interface entre la communauté de communes et les 23 communes adhérentes. Son activité est également de promouvoir l'organisation, la coordination et le suivi des manifestations culturelles, en collaboration avec les associations présentes sur le territoire. Il doit aussi initier et réaliser des actions et développer les relations entre les communes jumelées. Parallèlement, il est aussi chargé d'établir les formalités administratives liées aux montages financiers des actions. De plus, il accompagne les associations dans le développement de leur projet, en essayant de réfléchir sur le long terme à une autonomie plus forte des associations, sans que celles-ci aient recours systématiquement aux aides financières publiques.

Depuis le début, Monsieur Mordacq, occupant ces fonctions, collabore étroitement au développement du projet de l'association « La scène aux champs ». N'ayant pas de salaire, cette association compte beaucoup sur le médiateur culturel intercommunal, pour gérer au quotidien, les démarches administratives à effectuer. Il participe aussi à l'organisation de soirées et soumet des propositions de programmation.

Son rôle est aussi de pouvoir identifier l'ensemble des acteurs culturels locaux et de mettre en place les outils nécessaires en accord avec les élus.

Il pourrait également mettre en place des ateliers ouverts aux élus chargés de la culture, pour que ces réunions soient un espace de réflexion sur les politiques culturelles à mener sur l'ensemble du territoire de M.A.C.S..

Sa connaissance du terrain devrait permettre d'accompagner de façon plus efficace la dynamique culturelle mise en place.

Sa position est un peu particulière car il est le seul référent de M.A.C.S. à travailler dans le domaine culturel. Sans ce regard extérieur de professionnel, les élus ne pourraient pas assumer cette compétence. « Cette fonction est nécessaire et sera amenée à être

développée. »⁴¹ L'évolution de ce service n'a pas encore été abordée. Avant d'entamer cette démarche il est important d'une part de bien connaître le positionnement des élus et d'autre part, d'appréhender de façon précise les besoins des acteurs locaux.

Les acteurs souhaiteraient que Monsieur Mordacq mette en place des rencontres pour informer les associations locales des projets et éviter qu'ils s'interfèrent.

Ils aimeraient aussi qu'il s'investisse plus localement pour monter des actions avec les populations, pour les amener à découvrir l'enrichissement culturel.

Le premier principe avancé par Eric Kerrouche est celui de la pérennisation de ce poste. Il est important de pouvoir poursuivre les actions mises en place. En général, pour obtenir une reconnaissance dans le domaine culturel, des manifestations entreprises, il faut beaucoup de temps avant d'entrevoir des résultats intéressants. C'est pourquoi il serait fort dommage de ne pas continuer cet investissement.

§2 – Les limites de son action.

Pour commencer, nous pouvons déjà constater que la fonction du médiateur est disproportionnée pour qu'elle soit attribuée à une seule personne. Il ne faut pas que tous ces acteurs se manifestent au même moment pour obtenir un soutien du médiateur car il ne pourra répondre et sera obligé de faire des choix. Quels critères seront alors établis ?

Nous pouvons comprendre que les élus aient besoin de temps pour mettre en place un projet de développement culturel et artistique, mais pour développer l'ensemble des axes précités, il est nécessaire de pouvoir compter sur une équipe plus importante. Monsieur Mordacq n'étant pas un spécialiste de tous les domaines artistiques, il ne peut répondre à toutes les attentes.

De plus, les responsables de gestion de ressources humaines le disent, les salariés se sentent plus motivés lorsqu'il existe une réelle équipe de travail, en terme de

⁴¹ Entretien avec E. KERROUCHE, Chercheur au C.N.R.S., élu chargé de la culture, Capbreton, le 30/06/03.

valorisation des postes d'échange. Chacun sait ce qu'il doit faire en fonction de ses compétences, de son profil.

Par les diverses rencontres faites au cours de mon stage, les acteurs et les élus m'ont souvent fait part du manque de lisibilité concernant l'action du médiateur. Plusieurs réponses peuvent être apportées :

- le territoire est relativement grand ;
- le médiateur est en poste depuis seulement un an et demi ;
- ce poste requiert une certaine mobilité, les acteurs, les élus aiment qu'on se déplace pour rencontrer les gens, discuter de leur problématique.
- il n'existe pas de professionnel rattaché au domaine culturel dans les communes, donc son action n'est pas relayée et la mise en réseau semble plus difficile à mettre en place ;
- les locaux de M.A.C.S. sont provisoires et ne sont pas encore repérés par la population ;
- tous les élus ne souhaitent pas développer l'action culturelle au point de mettre à disposition de la culture des moyens conséquents qui permettent une action réelle pour développer ce secteur ;
- ce manque de moyens ne favorise pas la création de projets nouveaux, qui permettent de valoriser l'action du médiateur ;
- son action est trop liée à l'association « La scène aux champs ». La réflexion des personnes rencontrées étaient de dire : « doit-on, nous aussi construire un équipement culturel pour que le médiateur suive notre projet ? ». A ce sujet il me semble nécessaire que M.A.C.S. puisse recadrer rapidement l'intervention de Monsieur Mordacq, pour qu'il ne soit plus assimilé à cette association ;
- concernant la pérennisation de ce poste, le souhait était que Monsieur Mordacq passe des concours administratifs pour pouvoir être titulaire du poste. A l'heure actuelle, il me semble que ces concours ne soient pas vraiment adaptés au rôle de médiateur culturel. Ce décalage ne répond pas forcément à la problématique de la mise en place d'un projet cohérent et participant au développement culturel et artistique local.

Lorsque la plupart de ces dysfonctionnements seront résolus, l'action du médiateur sera plus lisible et reconnue par l'ensemble des acteurs locaux.

SECTION III – LES INITIATIVES LOCALES

Avant de mettre des projets en place, il est nécessaire d'avoir un schéma d'action réunissant le professionnalisme et le militantisme. Pour que la culture participe au développement du territoire local, il faut d'abord établir des objectifs clairs, faire des choix par rapport aux actions à entreprendre. Si les axes de développement entrepris sont réalistes, et orientés par un échéancier cohérent, alors le territoire sera en mesure de constater une évolution.

D'après Alain Faure « plusieurs études menées ces dernières années par l'Observatoire des Politiques Culturelles ont montré que c'est souvent la dimension intersectorielle des initiatives locales qui produit les dynamiques intercommunales les plus abouties sur le plan culturel.»⁴²

D'autre part, pour que les initiatives prises aient des résultats conséquents, on doit prendre en compte le territoire dans sa globalité : son histoire, sa réalité... Pour Jacques Palard : « La place qu'occupe la politique culturelle dans une structure intercommunale est en rapport avec les traditions locales de coopération (associative, professionnelle, mutualiste, politique...). Faire l'impasse sur cette histoire locale de la coopération conduirait à abstraire la coopération culturelle intercommunale de son terreau, c'est à dire du substrat que constitue le système de valeurs local. La coopération intercommunale est une traduction parmi d'autres de la socialisation des modes d'interaction, des façons de faire des acteurs institutionnels. »⁴³

Dans certaines communes, il arrive même parfois que la municipalité se contente d'une culture spontanée proposée par les acteurs associatifs locaux, en les soutenant par le versement de subventions, ce qui prouve bien l'importance de ces actions pour le développement d'un territoire.

⁴² A. FAURE, *L'observatoire N°19*, « Frémissement intercommunal : le mieux-disant culturel des projets de territoire », été 2000, p. 23.

⁴³J. PALARD, *Observatoire des Politiques Culturelles*, « Action culturelle et intercommunalité, territoires et systèmes d'acteurs », février 1997, p. 1.

§1 – Un symbole de dynamisme lié à l'enjeu économique.

Même si les élus préfèrent bien souvent avoir comme interlocuteurs des professionnels, les actions des associations locales participent à la construction de l'identité du territoire. La notion même de projet donne sens au développement. La motivation et l'implication des bénévoles apportent un dynamisme en terme d'échanges, de confrontations d'idées. De plus, s'il est difficile de mesurer l'impact, on s'aperçoit que des réseaux se créent entre amateurs et professionnels. Les actions se réalisent grâce à une mobilisation locale. Comme le souligne Alain Faure, « ce mouvement associatif implique, de leur point de vue, une participation bénévole et assure la pérennité des actions. C'est un révélateur du dynamisme du village... »⁴⁴ L'exemple du Florida à Agen démontre que le projet de cet équipement a eu un effet « moteur » pour les autres acteurs du département. Cette salle a permis aux responsables politiques de construire une stratégie de développement culturel en y mêlant dynamisme et réalisations de projets : une sorte de levier pour la politique culturelle menée. Cette dynamique apporte au territoire une image attrayante et valorisante. En général, les animations culturelles organisées sont relatées dans la presse. Même si souvent les démarches sont singulières, on constate que les projets demandent une implication de la société civile. « En effet, l'émergence d'associations culturelles, même si elles sont parfois inorganisées est essentielle pour favoriser une dynamique locale. »⁴⁵ Leurs actions ainsi entreprises permettent la diffusion, l'apprentissage et l'accès à la culture.

Il est toujours difficile de mesurer l'ensemble des retombées économiques des actions culturelles. Sur l'organisation de concerts, de festivals, on peut avoir quelques éléments précis liés directement à leur organisation.

En règle générale, le commerce local peut ressentir l'impact des actions montées. L'étude menée par Alain Faure dans le Lot et Garonne donne des exemples : la poste du village, les hôtels, l'imprimeur... avaient ressenti les retombées économiques de la culture.

⁴⁴ A. FAURE et B. CORMINBOEUF, « Action culturelle et développement local dans le département du Lot et Garonne », 1995, p. 33.

⁴⁵ P. ETCHEGOIN, *L'observatoire N°19*, « Identité culturelle et territoire intercommunal », été 2000, p. 45.

Même si parfois ces retombées pour certains secteurs ne s'inscrivent pas sur le long terme, on peut noter l'effet que certaines actions peuvent avoir sur l'emploi. La plupart des structures évoluant dans ce milieu ont des logiques « publiques et privées ». En effet recevant des aides publiques, les acteurs sont obligés d'exercer des missions de services publics tout en gardant à l'esprit la notion de gestion, de rentabilité d'un équipement.

De plus, s'il existe des actions culturelles sur un territoire, celui-ci sera beaucoup plus attrayant pour les populations, pour l'installation des entreprises. Et donc indirectement ce territoire pourra mesurer les effets économiques que cette politique culturelle aura entraînés.

§2- Un phénomène de socialisation, une incitation pour les publics.

Lorsqu'une personne joue d'un instrument, c'est en général pour son plaisir, pour son enrichissement personnel. Dès lors que la musique se pratique en groupe, on peut la définir comme une forme de socialisation. Pour beaucoup d'entre nous, ce loisir est le fondement même des nouvelles relations sociales. Cette « animation de territoire » crée la reconnaissance et l'identité de cet endroit. Sur M.A.C.S., l'objectif est de permettre à toutes les couches sociales de la population d'avoir un accès réel à la culture.

De plus, ces initiatives menées contribuent à l'ouverture des esprits, développent le sens critique des citoyens, en évitant de leur proposer uniquement des artistes de référence. Selon Christian Gausсен, il existe « un rôle déterminant de l'implication d'une école d'art au sein d'un territoire (...). Si le rôle premier d'une école d'art est d'enseigner, elle a également la chance de diffuser des valeurs éprouvées dans la création artistique (...) »⁴⁶

Avec l'évolution de notre société, basée sur la consommation de loisirs et de produits culturels, on a pu constater que pour le bien être des populations, les lieux culturels doivent exister. Dans certains cas, le fait d'avoir une salle de concert sur sa commune facilite l'arrivée de populations, ou évite que les jeunes ne s'expatrient sur des

⁴⁶ C. GAUSSEN, *L'observatoire N°19*, « Dans l'œil du cyclone : une école d'art intercommunale », été 2000, p. 28.

agglomérations plus importantes et s'installent sur leur commune d'origine. Les nouveaux arrivants, vierges de toute l'histoire même de ce territoire, proposent en s'inscrivant dans ces projets culturels un renouveau du monde rural. Les associations sont bien conscientes que les manifestations organisées dans leur commune apportent un dynamisme de la vie sociale, un nouvel état d'esprit, de nouvelles idées. « Leurs actions relèvent d'un travail proprement politique en ce qu'elles cherchent à imposer et à définir l'activité culturelle comme régulateur de la vie sociale dans un espace donné (...). »⁴⁷ L'amélioration du cadre de vie est un élément supplémentaire à prendre en compte dans l'élaboration des politiques locales. Pour Jean-Pascal Quilès, les actions menées offrent « la structuration d'une vie sociale et culturelle locale favorable à la construction d'un sentiment d'appartenance. »⁴⁸ Ces endroits conviviaux permettent la rencontre et favorisent les échanges. C'est aussi le but des élus d'entretenir la sociabilité au travers des manifestations culturelles. Ils cherchent à créer une perspective de cohésion sociale en liant ces actions à d'autres pôles, comme celui de la jeunesse. Souvent, il arrive que des personnes se rendent à des concerts sans connaître le groupe mais juste pour boire un verre avec des amis dans un endroit sympathique et chaleureux. Les musiques amplifiées peuvent être appréhendées comme un élément de développement, en trouvant leur place dans divers projets. Pour qu'elles soient considérées comme tel, il est néanmoins nécessaire « d'avoir un milieu démographique social porteur. »⁴⁹

On a pu le constater, lorsque la population locale n'est pas impliquée dans la réalisation du projet et que celui-ci ne correspond pas aux attentes du terroir, aucune retombée bénéfique n'est soulignée. Le secteur culturel a la particularité de proposer un mode d'expression souvent plus proche de la vie des gens.

Ces lieux d'expressions artistiques sont désormais des nouveaux espaces de socialisation.

⁴⁷ J. PALARD, *Observatoire des Politiques Culturelles*, « Action culturelle et intercommunalité, territoires et systèmes d'acteurs », février 1997, p. 18.

⁴⁸ J.P. QUILÈS, *L'observatoire N°19*, « Les villes nouvelles pionnières de l'intercommunalité », été 2000, p. 31.

⁴⁹ AUCLAIR, MENGIN, « Action culturelle et développement local dans la région Rhône-Alpes », OPC, Grenoble 1990, p. 40,41.

L'action culturelle favorise l'échange entre les organisateurs et les publics. Cette relation démontre l'importance de l'existence de ces pratiques au niveau intercommunal.

Les professionnels doivent travailler en direction d'un public plus large, en oubliant les limites communales, c'est-à-dire proposer une offre pour l'ensemble du territoire.

La reconnaissance de la pratique amateur locale permet aussi de mobiliser le public, de lui faire découvrir d'autres esthétiques musicales. Le développement de l'aménagement des rythmes scolaires, la mise en œuvre des contrats éducatifs locaux, les 35h sont des mesures incitant les professionnels à proposer des actions pour les populations.

Cette dynamique se retrouve aussi auprès des publics. Un travail de sensibilisation est souvent nécessaire en milieu rural. D'eux-mêmes les populations ne vont pas forcément avoir une pratique musicale, culturelle. C'est pour ces raisons que des intervenants réalisent des actions spécifiques dans les classes, le principal but étant de favoriser certains apprentissages artistiques et esthétiques.

Aussi le fait d'organiser des résidences d'artistes apporte un atout supplémentaire en terme de dynamisme (surtout quand un travail est engagé avec le public, les scolaires...) . Cette richesse confère une valorisation de l'image du secteur rural, même si globalement les artistes résidents ne se sentent pas concernés par le développement rural directement, ils sont plus préoccupés par la mise en place de leur nouvelle création.

Tous ces éléments sont à prendre en compte pour que la politique culturelle mise en place sur ce territoire rural corresponde aux attentes et aux besoins des populations. M.A.C.S. possède des équipements relativement conséquents. Il suffit d'établir un projet artistique et culturel en déployant des moyens pour qu'ils aient une réelle lisibilité. La mise en réseau déjà amorcée doit être poursuivie par le médiateur afin d'obtenir une communication et des échanges entre les acteurs de M.A.C.S. Les initiatives locales déjà menées doivent être prises en compte afin de mobiliser la population locale. Le dynamisme créé par ces manifestations doit être considéré comme l'enjeu principal du développement culturel local.

CHAPITRE III

LES DIFFICULTES RENCONTREES

Malgré, l'existence d'une volonté des responsables locaux, des initiatives mises en place par les acteurs locaux, la politique culturelle ainsi développée localement connaît des difficultés. Elles sont essentiellement dues au contexte lié au milieu rural, aux limites des politiques culturelles mises en place et à une diversité mal appréhendée.

Toutes ces raisons freinent la stratégie de développement culturel du territoire. Les élus devraient prendre en considération ces indications pour réajuster l'action culturelle communautaire.

SECTION I – LES HANDICAPS LIES A LA RURALITE

§1- Une population peu mobilisée.

En milieu rural, la population est très dispersée. L'isolement de ces habitants est l'un des premiers handicaps à la mise en place d'actions culturelles. En effet, sur M.A.C.S., il n'y pas de moyens de déplacements qui faciliteraient le déplacement des populations.

Cette faible mobilisation est aussi due aux habitudes prises par ces citoyens. Ils vivent à la campagne et n'éprouvent pas forcément le besoin de sortir le soir, voir des spectacles. Ces modes de fonctionnement déclinent un public peu présent sur les manifestations culturelles organisées.

Ce constat est aussi dû à une forte adhérence à l'héritage culturel (comme les férias), mais à une curiosité plus faible quand il s'agit de la découverte de nouvelles formes de culture. Pour Madame Klemenczak, adjointe chargée de la culture à Soustons, « il est difficile de trouver des réponses précises au fait que le public ne vienne pas. Il est

évident que plus la programmation est pointue dans un domaine artistique plus les spectateurs seront rares, même si la musique fédère un peu plus de monde. »⁵⁰ L'argument d'Eric Kerrouche est un peu différent : « il est vrai que les personnes qualifiées qui se rendent le plus souvent aux spectacles, habitent généralement en ville. Cette concentration accentue l'effet de centralité sur les agglomérations et favorise la diffusion artistique dans les centres urbains. De plus ces villes ont les moyens techniques et financiers pour développer l'offre culturelle et artistique sur leur territoire. »⁵¹. Il ajoute que « cette différence entre le milieu urbain et le milieu rural existe surtout dans les esprits des gens car beaucoup d'initiatives sont menées en campagne où la programmation est de qualité ». Ces actions participent à la valorisation de l'espace rural. »⁵²

Au départ, pour réussir à mobiliser les habitants de M.A.C.S., il faut organiser des actions culturelles en adéquation avec les habitudes, leurs envies, pour les amener petit à petit à découvrir d'autres arts. Il est nécessaire que l'offre corresponde vraiment au territoire en essayant d'impliquer la population dans l'organisation. Il ne faut pas que les élus, ou responsables culturels proposent des spectacles uniquement pour donner une image de marque à leur commune.

De plus, il est important que le jeune public soit plus habitué à se déplacer voir des spectacles. Le travail d'éducation artistique entrepris dans les écoles changera les mentalités des populations vivant en territoire rural.

§2- Une communication difficile à mettre en place.

Par l'étendue de son territoire, M.A.C.S. connaît des difficultés pour communiquer régulièrement pour l'annonce des actions culturelles entreprises.

D'après Madame SALLE, adjointe, chargée de la culture, sur la commune de Saint Vincent de Tyrosse, le « bouche à oreilles » ne fonctionne pas. En milieu rural, c'est assez surprenant que ce moyen de communication ne soit pas utilisé.

⁵⁰ Entretien avec Madame KLEMENCZAK, Adjointe chargée de la culture, Soustons, le 09/07/03.

⁵¹ Entretien avec E. KERROUCHE, Chercheur au C.N.R.S., élu chargé de la culture, Capbreton, le 30/06/03.

⁵² Idem.

Même localement, pour Madame Klemenczak, Adjointe chargée de la culture à Soustons, la difficulté principale reste celui de l’affichage et celui de la communication. Selon son avis, il serait intéressant que les élus communautaires travaillent sur ce thème pour trouver la formule la mieux adaptée pour informer l’ensemble des administrés de M.A.C.S.

Parallèlement, la presse quotidienne régionale est en position de force sur M.A.C.S. puisqu’il existe un seul journal couvrant ce territoire, ce qui ne facilite pas la diffusion d’information. Il est donc difficile pour ce seul journal de transmettre les communiqués de presse de toutes les actions culturelles étant donné la quantité d’articles à faire paraître. En outre, le correspondant local peut être plus ou moins sensibilisé à la culture, et par là-même, influencer la quantité d’annonces culturelles publiées.

Selon Eric Kerrouche, l’image du milieu rural a une connotation négative concernant l’offre culturelle. Cette image est intériorisée par la population : « en campagne il n’existe pas de proposition artistique intéressante ». Il ajoute : « (...) en ville, la situation est différente, la culture est plus présente car il existe le phénomène de centralité qui accentue cette vision. »⁵³

SECTION II LES LIMITES DES POLITIQUES CULTURELLES

§1-L’opacité des lois en matière de culture.

Concernant le secteur culturel, l’Etat connaît des difficultés à mettre en place une réelle politique culturelle d’Etat. Cela est dû au fait que ce secteur est relativement tributaire des choix politiques faits par les dirigeants en place. Ils sont amenés à changer et les directives ministérielles se suivent et ne se ressemblent pas toujours. Les textes votés sont relativement flous ce qui permet aux élus de les interpréter à leur façon et mener les projets qu’ils souhaitent faire aboutir. De plus, ce fonctionnement permet aussi aux acteurs d’avoir des rapports privilégiés avec les responsables publics locaux et ainsi obtenir des financements plus facilement. «La politique culturelle publique devient un capharnaüm où chaque décideur public peut

⁵³ Entretien avec E. KERROUCHE, Chercheur au C.N.R.S., élu chargé de la culture, Capbreton, le 30/06/03.

inventer ses propres règles, bonnes ou mauvaises, et subir (ou manipuler) les réseaux d'acteurs qui lui sont liés. »⁵⁴

Les lois d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire n'ont pas été assez précises. Il ne s'agissait pas de faire juste figurer le secteur culturel dans les compétences à acquérir. « Il apparaîtra nettement que la loi n'a pas pris la précaution d'encadrer la liberté des territoires si bien que l'intérêt général peut couvrir des interventions culturelles contradictoires. L'Etat de droit est resté muet sur les conditions qui permettraient d'assurer une contribution efficace de la culture au développement territorial en garantissant la liberté artistique. »⁵⁵

Concernant l'aménagement du territoire, la loi prévoit une harmonisation de l'offre culturelle ceci afin d'éviter les déséquilibres des régions. Le constat est de dire que le Ministère va mettre en place plusieurs dispositifs pour permettre l'accès à la culture au plus grand nombre, sans forcément répondre forcément aux besoins des populations. Ce schéma global peut-être trop uniforme sans prendre en considération les particularités des territoires.

Cependant les lois votées concernant le secteur culturel permettent à l'Etat et à tous les décideurs publics de finaliser les lignes d'actions directrices. Or « le flou des politiques culturelles devient un principe législatif. (...) La loi renvoie implicitement la culture aux jeux locaux des rapports de force. »⁵⁶

De plus pour Jean Michel Lucas, dont la fonction à l'époque était : Directeur Régional des Affaires Culturelles pour la région Aquitaine, il aurait été préférable que l'Etat et les acteurs culturels se rencontrent et discutent des textes à adopter en matière culturelle. Par cet échange la démocratie participative aurait permis d'établir des lois en cohérence avec les projets d'aménagement du territoire.

Il est important aussi de souligner, que les politiques culturelles mises en places par les communautés de communes ne doivent pas se résumer à la gestion des équipements.

⁵⁴ J. M. LUCAS, « Politiques culturelles et politiques territoriales à l'épreuve de la transparence » 24 avril 2000, p. 2

⁵⁵ Idem, p.3.

⁵⁶ Ibid, p. 5.

§2-La responsabilité des élus locaux.

Comme la loi en matière culturelle est assez floue, les élus locaux ont pris beaucoup d'initiatives afin d'élaborer leur propre politique culturelle. Bien souvent, ils ont fait en sorte que leurs choix culturels servent aussi leur politique d'aménagement du territoire au détriment parfois de la place consacrée à l'artistique. « Le projet culturel sera utile aux habitants, au tourisme, au rayonnement économique, peut-être un peu à la cohésion sociale... C'est alors l'utilité locale du projet culturel qui sera le critère de sélection. Son intérêt artistique sera placé au second plan (...). »⁵⁷

Cette opacité des lois laisse aux responsables communautaires de grandes libertés. Il arrive même parfois que certains projets communautaires ne comportent pas d'actions culturelles.

Les décideurs publics locaux servent de relais au Ministère de la Culture pour mettre en place les orientations choisies. Si les élus communautaires ont des projets différents de ceux du Ministère alors l'intervention de l'Etat ne pourra aboutir, d'où l'importance des collectivités territoriales

Les actions culturelles et artistiques sont très dépendantes des institutions locales. En effet, en fonction du contexte territorial, la culture peut devenir le terrain d'enjeux de marchandage où la notion d'intérêt général et la cohérence du projet sont un peu oubliées.

Dans les politiques culturelles inscrites dans le développement du territoire, les élus sont amenés à faire des choix artistiques, qui ne sont pas toujours justifiés. Cette liberté peut entraîner des conflits entre acteurs et décideurs. Les élus ont-ils la compétence requise pour faire des choix artistiques et culturels ?

Bien souvent dans le milieu rural, les responsables locaux ont quand même l'obligation de réserver une place importante à la culture locale qui est essentielle pour une large partie de la population.

Ils ont une responsabilité lorsqu'ils attribuent des financements aux divers projets. Dans ce cas là, le relationnel peut avoir une grande importance, au détriment de la notion

⁵⁷ J. M. LUCAS, « Politiques culturelles et politiques territoriales à l'épreuve de la transparence » 24 avril 2000, p. 6.

d'intérêt général. De même, il ne faut pas tomber dans l'esprit du « sauveur – financeur » : avoir bonne conscience en donnant aux acteurs des subventions.

Les élus n'ont pas toujours le souci ni les moyens d'évaluation. Or cette méthode permet d'analyser les relations entre « la culture et le territoire » et d'avoir une meilleure lisibilité de la politique culturelle publique menée.

SECTION III UNE DIVERSITE MAL APPREHENDEE

§1-Des opinions différentes.

La culture est un domaine réservé où l'unanimité des votes n'est pas systématique. En effet, pour certains élus le secteur artistique n'est une priorité publique. Cet axe de développement n'est pas stratégique. Pour Monsieur Vignalou, adjoint à la culture à Seignosse, « la culture n'est pas une préoccupation bien affirmée sur le territoire de M.A.C.S.. Certains élus sont encore réticents pour investir dans ce secteur car il n'est pas rentable : il coûte cher et ne rapporte pas assez financièrement. »⁵⁸. Selon lui, l'atelier communautaire en charge de la culture doit travailler pour sensibiliser l'ensemble des élus pour que l'axe culturel soit d'avantage reconnu sur M.A.C.S..

Il arrive parfois que la conception de la culture soit différente : entre ceux qui par exemple préfèrent soutenir la culture locale et ceux qui souhaitent monter un festival de jazz... Ces envies sont différentes et doivent être considérées en fonction des aspirations et des besoins du territoire.

Sur la communauté des communes Marenne Adour Côte-Sud, quelques élus souhaitent par exemple développer uniquement certains styles de musiques sur leurs communes. Cette mauvaise image du secteur des musiques actuelles et amplifiées est encore galvaudée.

⁵⁸ Entretien avec Monsieur VIGNALOU, élu chargé de la culture, Seignosse, le 02/07/03.

De plus, avec la mise en place des communautés des communes, le phénomène de centralité est accentué. Certains responsables sont contre ce regroupement car ils estiment qu'il va favoriser uniquement les grosses communes et que les plus petites vont être sollicitées uniquement pour payer les charges. On a pu constater pour le moment que, les équipements culturels inscrits sur le territoire de M.A.C.S. sont assez bien répartis entre les villes importantes et des communes de taille moyenne.

« Ces divergences de conception de la culture (...) sont une caractéristique permanente du développement culturel territorial. Conjuguées avec la question de la localisation des équipements, elles constituent les principaux freins à l'intercommunalité en matière d'action culturelle publique. »⁵⁹ . La localisation des lieux culturels peut être un argument supplémentaire pour ranimer la rivalité territoriale.

Il est vrai, qu'en milieu rural, il existe parfois des querelles de clochers qui ne facilitent pas la mise en place de projets culturels constructifs pour le territoire. En effet, pour que l'action soit réussie sur ces territoires, il faut qu'elle soit portée presque unanimement par l'ensemble des acteurs.

§2 – Des relations difficiles à instaurer.

Pour mener à bien un projet culturel, il est important d'entretenir de bonnes relations avec les différents acteurs et institutions.

Il faut d'abord avoir un langage commun, nécessaire au bon déroulement de l'action menée. Pour Alain Faure, chargé de recherches au C.N.R.S. « Élus, professionnels de la culture et partenaires divers (associations, entreprises, administrations...) ne mettent ni le même sens ni les mêmes finalités dans des notions aussi vastes que « culture » et « développement ». »⁶⁰ Ces situations entraînent parfois des mal-entendus, des jugements assez critiques que peuvent porter des élus à l'égard des professionnels de la

⁵⁹ J. PALARD, *Observatoire des Politiques Culturelles*, « Action culturelle et intercommunalité, territoires et systèmes d'acteurs », février 1997, p. 2.

⁶⁰ A. FAURE, *Observatoire des Politiques Culturelles*, « Action culturelle et développement local, quatre études de cas en Franche-Comté », février 1997, p. 25.

culture. Il est vrai aussi que ce secteur réclame toujours plus de moyens pour mettre en œuvre des actions, ce qui provoque des agacements chez les décideurs.

Il arrive aussi qu'ils aient une vision très précise de l'offre culturelle qu'ils souhaiteraient mettre en place sur leur territoire. Dans ce cas, les professionnels de la culture n'ont pas leur avis à donner ce qui détériore aussi les partenariats. Sur M.A.C.S., il est encore trop tôt pour analyser ces relations. L'atelier culture semble être ouvert au dialogue, il suffit de leur proposer des projets cohérents pour leur territoire.

Ces partenariats peuvent être longs à mettre en place. « Cette lente maturation des intérêts constitue sans doute l'une des conditions pour la réalisation de projets durables, mais elle révèle aussi les occasions de découragement (...) qu'une temporalité implique. »⁶¹

Les ententes entre bénévoles et professionnels peuvent être aussi difficiles. Concernant le territoire étudié, il subsiste certaines tensions entre le professionnel référent : le médiateur communautaire et quelques associations. Ce différend existe surtout au niveau financier, lorsque les subventions demandées n'ont pas été attribuées.

En milieu rural, les objectifs des professionnels et des associations peuvent être différents : « les intérêts divergent souvent entre l'opinion des professionnels de la culture et celle des bénévoles investis dans les associations (...). »⁶²

L'action des professionnels est souvent bien cadrée, celle des bénévoles plus spontanée. Pour un territoire il est important d'avoir tous ces acteurs. Il faut juste trouver un équilibre, des relations de partenariats, même si « le respect des compétences de chaque partie est difficile à réaliser. »⁶³

Ce constat démontre bien la difficulté de mettre en place des projets culturels en milieu rural. L'objectif premier serait de pouvoir mettre en place une communication adaptée pour attirer les populations à se déplacer, à se mobiliser dans l'organisation de manifestations. Cet atout est l'un des principaux gages de réussite.

⁶¹ A. FAURE, *Observatoire des Politiques Culturelles*, « Action culturelle et développement local, quatre études de cas en Franche-Comté », février 1997, p. 30.

⁶² A. FAURE, *Observatoire des Politiques Culturelles*, « Action culturelle et développement local, quatre territoires à la loupe dans le département de l'Hérault, Rapport final », mai 1998, p. 43

⁶³ Idem, p. 49.

Le manque de précisions et de directives concrètes de la part de l'Etat dans ce secteur ne facilite pas l'établissement de politiques culturelles locales. La culture est sous la responsabilité des élus locaux qui peuvent mener la politique qu'ils souhaitent, sans bien souvent avoir une large connaissance des divers domaines artistiques. De plus, leurs opinions sur le sujet sont divergentes et les relations instaurées avec les acteurs sont parfois difficiles.

DEUXIEME PARTIE

LA SITUATION DES MUSIQUES ACTUELLES ET AMPLIFIÉES SUR LE TERRITOIRE DE MACS

Le deuxième axe de développement de ce mémoire est l'étude de la situation des musiques actuelles et amplifiées sur M.A.C.S.. Il fut nécessaire dans un premier temps de faire un état des lieux pour pouvoir analyser les ressources et les manques existants liés à ces pratiques de musiques.

Au vu des résultats, quelques préconisations ont été faites. Elles concernent

essentiellement la mise en réseau, l'adaptation des lieux et l'information, la sensibilisation. Elles devront permettre aux élus de mener une réflexion globale sur la

pratique des musiques actuelles et amplifiées sur M.A.C.S. _

CHAPITRE I

ETAT DES LIEUX DE CES PRATIQUES

Pour cela, un état des lieux a été fait. Les résultats de cette enquête ont prouvé l'existence d'une identité locale forte. Celle-ci repose essentiellement sur les fêtes locales : « les férias ».

De plus, nous avons distingué plusieurs initiatives prises par les acteurs très divers. Les chiffres ont démontré l'importance de la pratique amateur. Nous avons pu constater que la grande majorité des groupes répètent actuellement dans des locaux non-adaptés et non-équipés.

SECTION I – LES CONDITIONS DE L'ENQUETE

§1 – Les objectifs de l'étude.

L'atelier communautaire « culture, communication et nouvelles technologies » souhaitait réaliser une étude concernant les pratiques des musiques sur le territoire de M.A.C.S. : ceci afin de pouvoir dans un premier temps identifier les acteurs locaux évoluant dans ce secteur, et par la suite pouvoir ajuster les projets à mettre en œuvre en fonction des besoins. La finalité était de mieux connaître et analyser certaines pratiques assez méconnues.

Cette photographie du territoire doit ainsi permettre l'élaboration du diagnostic, des préconisations nécessaires au développement culturel local de M.A.C.S..

Il est important de préciser que ce travail prend en compte uniquement le secteur musical, mais il existe d'autres initiatives culturelles dans MACS qui participent aussi par leurs actions à la valorisation et au développement de ce territoire.

En tenant compte du facteur temps, l'objectif appliqué à ce projet était de recueillir l'opinion des acteurs locaux afin que les élus communautaires aient une meilleure

lisibilité concernant ces pratiques musicales. En outre, cette étude a aussi permis à l'atelier culture en fonction de ces perspectives de pouvoir élaborer une politique culturelle qui soit en cohérence avec le territoire. En faisant appel à un regard extérieur, les avis, les jugements portés par les acteurs ont été retransmis à l'identique.

Tout ceci pour que les personnes ayant en charge ce domaine (responsables de structures, musiciens, élus) discutent, échangent et prennent conscience des enjeux de la culture dans le développement du territoire existant. A travers cette étude, nous soulignerons l'importance des rapports qui existent entre la notion culturelle et celle de développement local.

§2 – La méthode d'enquête choisie :

Dans un premier temps, il a été nécessaire de constituer un listing comprenant d'une part les acteurs/organisateur de concerts et d'autre part les musiciens,/ artistes évoluant dans ce territoire.

Pour répertorier tous ces contacts, plusieurs supports ont été utilisés, comme, l'annuaire de France Télécom, les fichiers existants dans les mairies, les bases de données des offices de tourisme, des maisons de jeunes, des lycées... et pour finir le « bouche à oreille » surtout pour obtenir les contacts des musiciens, non-répertoriés dans ces diverses institutions. Ceci a permis de dresser un listing non exhaustif de 77 adresses⁶⁴.

En prenant en compte trois facteurs importants,

- le temps imparti pour la réalisation de cette étude
- l'hétérogénéité des participants
- leur implantation géographique

il n'était pas possible de rencontrer toutes les personnes concernées, d'où le choix de travailler par l'intermédiaire d'un questionnaire⁶⁵. Pour bien leur expliquer la démarche,

⁶⁴ Cf le listing situé en annexes.

⁶⁵ Cf les questionnaires situés en annexes.

un contact individuel a été établi avec chacun des acteurs avant de l'envoi du document. Celui destiné aux associations/acteurs était sensiblement différent.

45% des personnes interrogées ont répondu au questionnaire.

L'enquête qualitative n'a pu être approfondie car faute de temps, il n'a été possible de rencontrer que quelques uns des porteurs de projets, des musiciens.

De plus, quelques propositions de travail ont pu être faites aux élus tout en tenant compte de l'existant en terme de dynamique des projets mis en place.

Cette étude donnant un aperçu assez général, il n'a pas été possible d'aller plus loin dans la réflexion en rencontrant l'ensemble des acteurs concernés. Philippe Teillet insiste sur le fait que les études sont souvent par faute de temps et de moyens pas assez approfondies : « (...) les ressources personnelles qu'apportent ces chargés de mission compensent en partie, malgré l'effort de leurs commanditaires, la faiblesse des moyens mis à leur disposition et l'étroitesse des délais dans lesquels ils sont souvent enfermés. »⁶⁶.

Aussi, nous n'avons pas assez de recul pour émettre des stratégies claires et pour pouvoir présenter les retombées précises espérées localement.

SECTION II – L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

§1 – La culture traditionnelle ancrée sur M.A.C.S. :

La région Aquitaine, en matière culturelle, possède des particularités dues à son passé, à son histoire. Sa situation géographique, proche de l'Espagne, entretient cette culture festive et traditionnelle. Les férias mettent en valeur la nécessité de rencontrer des gens. C'est un moment très attendu pour la population landaise. Le bal est l'une des animations principales des férias (60% de la population locale est concernée par cette activité). Cette forte mobilisation démontre l'importance des valeurs du terroir. Dominique Crozat, professeur à l'université de Bordeaux, a travaillé sur cette thématique « sorties populaires dans le sud ouest : bals et lotos ». Son étude fait ressortir les relations entre les populations et leur attachement à leur territoire. Ce succès du bal

⁶⁶ P. TEILLET, « Lyon et ses musiques actuelles : état des lieux ».

démontre son ancrage local fort. « Le bal contribue à la structuration des relations territoriales de proximité. »⁶⁷

Cet attachement au milieu explique les comportements territoriaux, qui conditionnent les politiques mises en place en matière d'aménagement, d'animation... Pour M.A.C.S., ces données sont identiques, chaque village organise ses fêtes locales. Cette distraction sociale pour les jeunes est à prendre en compte dans l'établissement d'une politique en faveur de la jeunesse. Ce qui explique la forte mobilisation des jeunes ruraux dans les comités des fêtes. Pour eux, c'est une façon de montrer leur volonté d'appartenir à une région. Le bal c'est l'endroit où l'on danse, où l'on diffuse de la musique, où l'on rencontre des gens, où l'on discute. C'est un prétexte de retrouvailles. Dans cette région, il se déroule le plus souvent en plein air, pendant au minimum trois jours et surtout au centre du village. Sa fonction est de contribuer à la cohérence de la commune et de donner à ses citoyens une image dynamique de celle-ci.

Pour Dominique Crozat, le succès de cette activité est dû à la relative stabilité de la population ces dernières décennies. Ainsi, les liens existants entre les populations et leur territoire restent inchangés. C'est la photographie sociale et territoriale du lieu, avec ses valeurs, son ancrage. Ce sont les facteurs historiques qui jouent un rôle très important dans la conservation de ces coutumes. On peut presque parler de tradition politique sans cesse renouvelée, les élus cautionnent et développent ces fêtes locales, en ignorant pour quelques uns que la culture ne se résume pas seulement aux traditions et fêtes populaires. D'ailleurs, surtout dans les villages situés plus à l'intérieur des terres, on remarque que les mots politique et fêtes sont liés. Lors de ces férias, le rôle de représentation pour les élus est très important. Les cérémonies officielles ne manquent pas.

Pour résumer, nous pouvons dire que ces pratiques de loisirs sont socialement très marquées, cela représente un acte identitaire conséquent. Ce processus de socialisation joue un rôle déterminant dans la constitution des territoires. Les freins de cet engouement pourraient peut-être être la mise en place de l'intercommunalité, les populations en milieu rural étant très attachées à leurs communes respectives. Sur le

⁶⁷ D. CROZAT, Les territoires de l'art vivant, Département des Etudes et Prospectives, « Sorties populaires dans le sud-ouest : bals et lotos », Mars 2001, p. 14.

territoire de MACS, nous ne pouvons pas encore émettre cet argument car la création de la communauté est trop récente.

§2 – Une multitude d’acteurs, une diversité de projets :

Contrairement à d’autres régions, le sud du département des Landes ne possède pas de structures identifiées spécifiquement aux musiques actuelles et amplifiées. Comme vu précédemment, quelques acteurs organisent occasionnellement des concerts.

Il est important de préciser que le territoire de M.A.C.S. est hétérogène, ce qui ne facilite pas la mise en place de projets menés en adéquation avec l’ensemble des communes adhérentes. Il existe une concentration de l’activité dans les villes les plus importantes car il y a un bassin de population nécessaire et une économie afférente.

La plupart des actions menées sont faites par des associations. Les concerts, tous styles confondus (d’après l’étude environ 55/an) qu’organisent ces bénévoles, apportent un dynamisme dans la communauté des communes. Cette implication permet à la population de s’investir dans le projet de développement de M.A.C.S.. Les élus comptent beaucoup sur ces acteurs pour fédérer, animer et faire vivre le territoire. La majorité de ces associations reçoivent d’abord un soutien de leur commune et de M.A.C.S. en fonction de l’intérêt communautaire des manifestations.

Parallèlement, d’autres professionnels dont la mission première n’est pas d’intervenir dans le secteur culturel, proposent également des concerts. C’est le cas notamment des offices de tourisme, des campings qui pendant la période estivale mettent en place des manifestations culturelles afin de satisfaire le plus grand nombre de touristes.

Les services jeunesse des villes prennent également l’initiative d’organiser quelques concerts durant l’année.

Il est aussi intéressant de souligner, au travers de l’étude menée sur M.A.C.S., que l’ensemble des cafetiers n’a pas répondu malgré plusieurs relances, au questionnaire. Et pourtant, ceux-ci se targuent de l’organisation de plusieurs soirées. Ces responsables de bars n’ont pas souhaité donner de détails sur leurs actions, peut-être à cause de son

caractère institutionnel. Il pouvait peut-être être interprété comme une sorte de contrôle vis-à-vis de la législation concernant le spectacle vivant. Dans l'état des lieux, on peut souligner l'existence de ces initiatives sans pouvoir donner de détails, de chiffres précis quant à leur organisation.

En prenant en compte l'existence d'équipements culturels sur le territoire, le faible intérêt pour la mise en place de résidence d'artistes apparaît clairement. Une des raisons principales, vient du fait qu'il n'existe pas de professionnels travaillant dans ces structures équipées et que les bénévoles ayant déjà une quantité de travail importante pour réaliser les concerts, ne peuvent s'investir dans des projets conséquents comme celui de l'accueil des groupes en résidence.

De plus, il existe également quelques festivals de musiques comme celui des « Déferlantes francophones » - Capbreton, des « Bodeguitas en la playa » (festival de musiques latines) – Hossegor... Au fil des années, certains festivals ont atteint une renommée internationale. Ce qui est très bénéfique pour M.A.C.S. en terme d'image, de valorisation de ce secteur géographique. Les responsables locaux sont très fiers d'avoir sur leur territoire ce type d'événements.

Le public intéressé par ces sorties, a en moyenne entre 20 et 50 ans. Il provient en fonction des mois de l'année soit du territoire de M.A.C.S. soit de France ou de l'étranger pour les manifestations d'été essentiellement.

On peut s'interroger sur le fait que ces festivals se déroulent pendant la période estivale et dans les villes côtières. Doit-on privilégier la culture pour touristes en concentrant toutes les activités pendant la période juillet-août ? Ne serait-il pas intéressant pour mobiliser les populations locales de proposer d'autres actions de cette envergure hors période estivale. C'est aussi aux élus de prendre leurs responsabilités en soutenant ou en impulsant d'autres propositions artistiques et culturelles.

Globalement, tous ces acteurs présents sur M.A.C.S. et qui développent des projets musicaux devraient se rencontrer régulièrement afin de mieux coordonner l'ensemble des actions⁶⁸, ceci afin d'obtenir un échange régulier entre les acteurs et de

⁶⁸ La mise en place de cette coordination sera abordée dans le chapitre II, deuxième partie.

mettre en place ainsi un projet de développement local culturel et artistique qui soit cohérent et intéressant pour M.A.C.S..

SECTION III – LA PRATIQUE AMATEUR

§1 – Les groupes et les artistes :

Avant de commenter les résultats de l'enquête, il est important de préciser quelques notions. « La désignation de « musicien » concerne théoriquement tout individu pratiquant avec une certaine régularité (et/ou aptitude...) un instrument, y compris sa propre voix. »⁶⁹ Le musicien amateur est celui qui n'est pas professionnel c'est-à-dire que ses principales ressources ne proviennent pas de la musique.

De plus, concernant la localisation des groupes, il est difficile de définir réellement la provenance géographique d'un groupe sachant qu'il est constitué de plusieurs individus, n'habitant pas forcément le même canton.

Aussi, pour une meilleure lisibilité, les groupes ont été classés en fonction des résultats en trois catégories :

- groupes de chanson (chorale, gospel...)
- groupes de musiques traditionnelles (bandas, harmonies...)
- groupes de musiques amplifiées⁷⁰

A noter que les bandas sont des groupes de musiques traditionnelles des Landes qui se produisent essentiellement lors des férias, des corridas. La musique rejoint un peu celle des fanfares. Les musiciens peuvent avoir entre 15 et 70 ans. Ils jouent principalement en plein air, avec un esprit convivial, de fête où les personnes se retrouvent pour jouer de la musique populaire.

⁶⁹ N. MECKEL, *Musiques Actuelles en Morbihan*, Addav 56, 2001, p.9.

⁷⁰ Cette catégorie regroupe plusieurs styles (rock, reggae, pop, ska, métal).

Pour cette étude, 42 formations ont été répertoriées (pour qu'elle soit comptabilisée, il faut au moins qu'un musicien vive sur le territoire de M.A.C.S.).

Comme la population de Capbreton et Saint Vincent de Tyrosse est importante, il est logique que la localisation⁷¹ des groupes se situe surtout dans ces deux villes.

Sur ces 42 groupes, 23 ont répondu aux questionnaires soit 54,76%. Cette mobilisation vient du fait que la plupart des groupes avaient des demandes particulières à transmettre, ils ont choisi de le faire par le biais du questionnaire dans la rubrique « vos suggestions ». La répartition des groupes en fonction des 23 réponses est la suivante :

5 formations pour la catégorie « groupes de chanson » (moy. : 31pers/groupe)⁷²

5 _____ « groupes de musiques traditionnelles » (moy. : 16 pers/groupe)

13 _____ « groupes de musiques amplifiées » (moy. : 4 pers/groupe)

Elles représentent 302 personnes dont 133 filles et 169 garçons, la majorité des filles se trouvant dans la catégorie «groupes de chanson ». La moyenne d'âge des groupes est de 34 ans.

Les trois-quarts des groupes, ayant répondu, sont constitués en association.

Pour la plupart de ces formations, la pratique est amateur car sur le nombre de musiciens seulement 10 personnes sont professionnelles. Cette activité musicale est à prendre en considération. En effet, elle représente en moyenne 3 heures de répétition par semaine et par formation et une moyenne de 15 concerts donnés dans une année.

⁷¹ Cf la rubrique « cartographie » située en annexes p. 93.

⁷² (moy.31 pers/groupe) veut dire « moyenne : 31 personnes par groupe ».

Tous ces résultats prouvent bien qu'il existe une pratique musicale sur le territoire de M.A.C.S.. Les élus communautaires doivent prendre en considération la présence de ces formations.

En effet, il n'y a pas de local adapté et équipé spécifiquement pour ces pratiques de musiques. La plupart des musiciens répètent soit chez eux, dans leur garage, soit dans une salle communale.

Il est essentiel de rappeler que pour les groupes de musiques traditionnelles ou de chanson, la perception des locaux de répétition est très différente. En effet, culturellement, dans les Landes, les mairies ont toujours mis à disposition un local, bien souvent situé dans le centre-bourg, pour les bandas, chorales... Ces salles représentent la vie de la cité : lieu d'échanges et de rencontres.

Donc de l'avis des groupes et des responsables locaux, un local assez grand et réservé à leur pratique, devient un endroit adapté et équipé.

Or, ils ne sont ni insonorisés, ni traités acoustiquement et peuvent donc causer :

- ♦ des nuisances pour le voisinage extérieur ;
- ♦ des souffrances auditives pour les utilisateurs.
- ♦ des difficultés pour l'apprentissage de la pratique en groupe ;

N'ayant pas de structure professionnelle dans le domaine des Musiques actuelles et amplifiées dans M.A.C.S., les groupes ne trouvent pas forcément réponse à leur questionnement vis à vis de l'évolution de leur projet. S'ils le souhaitent, ils peuvent faire appel à l'association « Landes Musiques Amplifiées » dont le but est d'accompagner les pratiques de musiques actuelles et amplifiées dans le département des Landes.

§2 – L'enseignement musical et la formation

Avant de porter un regard sur les différentes manières d'aborder l'apprentissage de la musique sur M.A.C.S., on peut déjà constater que plus de la moitié des musiciens interrogés ont un parcours d'autodidacte.

Cependant, plusieurs structures proposent des cours adaptés en fonction de l'âge et de l'instrument choisi.

Comme il a été précisé précédemment, M.A.C.S. a adhéré à l'E.N.M.D.L. (Ecole Nationale de Musiques et de Danse des Landes). Dans un souci d'uniformisation de proposition d'ateliers artistiques et de prix, M.A.C.S. a souhaité que toutes les communes adhèrent à cette école. Plusieurs cours sont proposés en fonction des niveaux et des pratiques choisies. Cette école a aussi mis en place des formations diplômantes à Saint Vincent de Tyrosse qui sont :

- Le Certificat de Fin d'Etudes Musicales (C.F.E.M.) – musiques actuelles et amplifiées ;
- Le Diplôme d'Etudes (D.E.M.) - musiques actuelles et amplifiées.

Comme il a été souligné dans le paragraphe un de cette même section, n'ayant pas de locaux adaptés et équipés pour ces formations, l'E.N.M.D.L. rencontre des difficultés pour assurer dans de bonnes conditions ses formations et ses cours.

Pour les interventions dans les écoles scolaires et pour des contrats éducatifs locaux (C.E.L.), une autre association intervient : Centres Musicaux Ruraux (C.M.R.) Elle propose divers ateliers découvertes de la musique dans les écoles, dans des communes hors périodes scolaires. « Les musiciens intervenants apportent leurs compétences au sein des établissements scolaires maternelles et élémentaires sur la base de projets pédagogiques musicaux établis en collaboration avec les équipes enseignantes dans le cadre des projets d'écoles. »⁷³ Les C.M.R. interviennent beaucoup dans certains milieux spécialisés comme les crèches, les maisons de retraites, dans les centres pour personnes handicapées.

De plus, ils mettent aussi en place des formations pour des musiciens intervenants mais également pour des assistantes maternelles.

⁷³ Extrait, Assemblée Générale 2002- Centres Musicaux et Ruraux des Landes « Bilan d'activité 2002 », 27 mai 2003, p.1.

Pour les deux organismes précédemment cités, il est difficile de quantifier le nombre d'heures d'intervention, car ils interviennent sur l'ensemble du département, leur bilan d'activité étant globalisé par secteur d'activité et non pas par secteur géographique.

En parallèle, quelques professeurs donnent aussi des cours particuliers. Cette possibilité est une alternative aux cours de musiques des écoles classiques.

Avec cette rapide présentation, on s'aperçoit qu'il existe plusieurs formules pour faire l'apprentissage de la musique. Pour M.A.C.S., il est intéressant de pouvoir bénéficier du savoir-faire, des compétences de ces acteurs pour permettre à la population locale de choisir la formule qui lui convienne.

Il existe réellement un potentiel en terme d'acteurs et d'actions qui sont nécessaires au développement de ces musiques. Les élus doivent se rendre compte de cette réalité et mener une réflexion pour que ces pratiques soient intégrées à la politique culturelle menée sur M.A.C.S.. Ces résultats permettent d'avoir une meilleure lisibilité du territoire.

CHAPITRE II

LES PRÉCONISATIONS NECESSAIRES

Le nombre d'acteurs est relativement important qu'il s'agisse de groupes ou d'associations. L'activité des musiques actuelles et amplifiées sur M.A.C.S. est avant tout une pratique amateur. Actuellement, ce secteur est peu pris en compte par les responsables locaux. Les préconisations proposées répondent à une demande exprimée par les acteurs à travers les questionnaires. Elles concernent la mise en réseau, les lieux dédiés à ces pratiques et l'information.

Elles peuvent être considérées comme des éléments de réflexion pour les élus afin qu'ils puissent établir une réelle politique de développement de ces musiques.

SECTION I – INCITATION A LA MISE EN RESEAU

§1 – Le souhait partagé des acteurs.

Les résultats de l'ensemble des questionnaires des associations et des musiciens prouvent la nécessité de créer un véritable réseau alliant des logiques de maillage territorial et de complémentarité de missions. Le souhait des acteurs est d'abord de se connaître afin de pouvoir mener des projets en partenariats. Ce réseau devrait générer une nouvelle dynamique autour des musiques actuelles et amplifiées. Il suppose ensuite l'intégration des lieux de diffusion, de répétitions. Ces lieux devraient engendrer la création, la diffusion de projets nouveaux alliant plusieurs arts, comme la vidéo, la danse...

M.A.C.S. pourrait ainsi développer le volet « pôle ressources » pour inciter les acteurs à travailler ensemble. Cette démarche permettrait de soutenir les musiciens dans leurs projets.

Pour mettre en œuvre cet axe de développement, les élus communautaires doivent se donner les moyens techniques et financiers nécessaires. Pour cela, ils peuvent mettre en

place un comité de pilotage constitué de musiciens, d'organiseurs, d'élus, de représentants des structures départementales œuvrant dans le secteur des musiques actuelles et amplifiées. Le but étant de répondre aux besoins locaux. « (...) le principe de disposer d'un lieu partenarial de responsabilité qui fixe et recadre, si nécessaire, le sens de l'intérêt général est absolument impératif dans le domaine culturel (...). »⁷⁴ En milieu urbain comme en milieu rural, la mise en réseau est un élément essentiel de la structuration du secteur des musiques actuelles et amplifiées. Cela engendre aussi une fédération d'acteurs nécessaire au développement local du territoire.

Ce réseau nouvellement constitué pourrait intégrer les réseaux « des lieux de vie » déjà existants dans les communes de M.A.C.S. (les cafés, les associations locales...)

§2 – La coordination, un gage de réussite.

Ce réseau devrait permettre la coordination de l'offre culturelle. Un des buts de l'intercommunalité est de veiller à ce que l'ensemble des actions culturelles soient cohérentes et participent au développement du territoire. Pour cela, il est important de mettre en place un raisonnement communautaire, c'est-à-dire qu'il faut se tenir informer de ce qui se passe dans les communes voisines afin d'éviter de proposer au même moment deux actions culturelles similaires. Cette coordination devrait permettre une meilleure lisibilité du projet culturel engagée, sur M.A.C.S..

Elle devrait favoriser aussi l'échange entre les diverses associations. Ce contexte privilégiera l'élaboration de nouveaux projets. De plus les acteurs se sentiront plus investis, plus concernés par la politique culturelle mise en place sur le territoire. Par cette coordination, l'échange ainsi établi donnera naissance à une relation concrète et durable entre les acteurs.

⁷⁴ J. M. LUCAS, « Politiques culturelles et politiques territoriales à l'épreuve de la transparence » 24 avril 2000, p. 15.

Ce système d'organisation devrait aussi limiter la proposition artistique « catalogue ». En évitant de juxtaposer les manifestations culturelles, les organisateurs pourront proposer une offre cohérente et diversifiée.

SECTION II – DES LIEUX DEDIES AUX MUSIQUES ACTUELLES ET AMPLIFIEES

A travers l'étude menée sur M.A.C.S., nous avons recensé une demande importante des musiciens à pouvoir bénéficier de lieux pour créer, travailler, et diffuser leur répertoire.

§1 – Les studios de répétitions et d'enregistrement.

La lecture des différentes cartes incluses dans ce rapport⁷⁵ indique un réel déficit en matière de lieux consacrés à la répétition et à l'enregistrement et de projets attachés aux musiques actuelles et amplifiées.

Pour Opale, cabinet d'étude spécialisé dans le secteur culturel, les bases à prendre en compte sont les suivantes : sur un territoire donné, il existe environ un groupe pour 1500 habitants. De plus, il faut un studio de répétition pour vingt groupes. Ces chiffres nous donnent quelques repères. Pour combler ce déficit, ce n'est pas utile d'aller construire une dizaine de studios sur M.A.C.S. Pour le milieu rural il ne s'agit pas d'en avoir un par commune.

Les groupes se situant en majorité sur les villes les plus importantes, il semblerait judicieux de construire un studio sur deux ou trois de ces communes.

Si ce projet est validé par les élus communautaires, les principaux intéressés devront être conviés pour que ces studios correspondent vraiment au besoin des groupes hétérogènes existants. De plus pour que ces locaux soient réellement adaptés et équipés, il est impératif de travailler avec des professionnels (architectes, acousticiens...) ayant déjà construit ce genre d'équipements.

⁷⁵ Cf la rubrique « cartographie » située en annexes p. 92, 93

Il n'est pas utile que tous les studios soient équipés pour assurer l'enregistrement, en fonction de la demande un site peut être choisi pour assumer ce service.

Ce projet pourra également répondre à un besoin d'espace de formation pour les styles amplifiés exprimé localement par l'E.N.M.D.L.

Si le choix des élus est de valider ces investissements, ils devront par la suite se poser la question de la définition du projet dans sa globalité : construction, fonctionnement, gestion. En effet, les règles de fonctionnement, de responsabilité d'usage devront être définies. La fréquence et les plages horaires ainsi que les conditions financières d'accès seront indiquées. Concernant les modes de gestion deux possibilités soit : M.A.C.S. gère directement l'activité par l'intermédiaire de son service culturel, soit la communauté de communes délègue à une association la gestion en contractualisant ce partenariat.

§2 – Les lieux de diffusion.

Comme vu précédemment, il existe déjà des équipements culturels sur le territoire de M.A.C.S., mais aucun projet n'est spécialisé dans les musiques actuelles et amplifiées. La salle actuellement en construction pourrait être adaptée à ces pratiques. En effet, le projet proposé est en partie en direction de la jeunesse. La jauge de ce lieu correspondrait à l'organisation de concerts. Et la situation géographique de cette commune est centrale et donc peut être un lieu attractif pour les populations environnantes.

Les autres salles devraient aussi ouvrir leur programmation aux concerts de musiques actuelles et amplifiées. L'offre culturelle proposée sur ce territoire n'est pas systématiquement en direction de la jeunesse. Les animateurs travaillant avec cette population pourraient servir de personnes relais afin de connaître leurs attentes culturelles.

La présence active de groupes, d'associations de jeunes sera considérée comme un élément fondateur du projet.

En milieu rural, l'offre culturelle doit être au contact des populations. « Notre démarche, dès le départ (...), a consisté à créer « de toutes façons et en tous lieux

possibles » des conditions de rencontres entre les oeuvres et un public, mais aussi entre les artistes et une population. »⁷⁶

L'implantation future d'un festival sur ces territoires communaux pourrait être un facteur déterminant en matière d'implication, de sensibilisation, des populations, des associations et des élus locaux. Cette manifestation pourrait être un élément fédérateur à condition qu'il soit soutenu par l'ensemble de ces acteurs.

Des résidences de groupes pourraient apporter une dynamique supplémentaire. Elles permettraient aussi aux populations d'être en contact avec les artistes et ainsi se sentir plus concernées par l'offre culturelle proposée.

SECTION III – INFORMER, SENSIBILISER

§1 – L'information, une priorité d'action

Suite aux résultats du questionnaire, il apparaît clairement que le domaine de l'information doit être développé sur M.A.C.S. Le support peut être papier ou électronique, les acteurs de musiques actuelles et amplifiées, veulent être régulièrement informés. Les objectifs de cette communication ciblée seraient de :

- rendre compte de la réalité de l'offre musicale intercommunale
- informer le public de l'actualité liée au secteur des musiques actuelles et amplifiées
- désenclaver les initiatives
- réveiller et aiguïser la curiosité
- développer le sens critique
- permettre aux opérateurs culturels actuels et futurs de s'exprimer
- faire connaître les porteurs de projets
- travailler en partenariat avec les acteurs locaux
- donner aux actions culturelles un véritable droit de cité.

⁷⁶ Entretien avec Tony MOULIN, Chargé de mission musiques actuelles et amplifiées, Culture Commune, Loos en Gohelle, le 24/06/03.

De nombreux outils pourront être créés : réseau, bases de données, documentations écrites, sites Internet.... Ils donneront des possibilités intéressantes au niveau de l'information, il faudra pouvoir les exploiter afin de pouvoir en faire bénéficier le public.

Cet axe de développement pourra être mis en place, uniquement si les moyens humains et financiers sont attribués. Il paraît vital que ce projet soit concrétisé, la communication est un secteur étroitement lié à la culture, et indispensable au maintien de l'action culturelle en milieu rural.

§2 – La sensibilisation, un atout essentiel

Concernant ce thème, deux actions peuvent être menées parallèlement. Dans un premier temps travailler avec les élus, chargés de la culture des communes adhérentes de M.A.C.S., ainsi qu'avec les acteurs culturels, pour démystifier l'image associée au secteur des musiques actuelles et amplifiées. Suite à la rencontre de plusieurs élus de M.A.C.S., leur position face à ces musiques manquait d'ouverture. Leur discours équivalait à dire que ces musiques étaient trop fortes et favorisait le rassemblement d'une jeunesse consommant de l'alcool et des drogues.

Il est impératif de les sensibiliser en leur expliquant que ces musiques ne se résument pas à ces images si souvent galvaudées.

Il est essentiel, que les concerts organisés en direction de la jeunesse obtiennent un soutien de la part des acteurs et des élus.

De plus des actions spécifiques de sensibilisation devront être mises en place en direction du public. « La constitution et la formation d'un public (...) constituent un enjeu fondamental pour la création et la circulation des œuvres tout en décloisonnement des publics : élément essentiel dans une société socialement fracturée et culturellement segmentée. »⁷⁷

⁷⁷ Entretien avec Tony MOULIN, Chargé de mission musiques actuelles et amplifiées, Culture Commune, Loos en Gohelle, le 24/06/03.

En milieu rural, il existe des différences entre les populations. Il est important que le secteur culturel, notamment par l'intermédiaire de la musique, brasse ces inégalités, et que pendant le temps d'un concert, le public se côtoie, se mélange. « Nos actions de développement du public sont également portées par une ambition de mixité sociale, géographique, d'âge et de centres d'intérêt artistique. »⁷⁸

Ces actions de sensibilisation peuvent être organisées avec des personnes de secteurs d'activités différents, comme les professeurs des écoles, les éducateurs, les animateurs... Ceci afin d'obtenir une implication commune et ainsi mobiliser le plus grand nombre. Les acteurs des secteurs social et éducatif seront ainsi sensibilisés aux enjeux de l'action artistique et culturelle dans l'exercice de leur métier.

Pour mener à bien la politique accompagnant ces pratiques, il est indispensable de mettre en réseau l'ensemble des acteurs. Cette coordination entraînera une dynamique supplémentaire sur le territoire. Pour répondre aux attentes des musiciens, les locaux dédiés à ces pratiques devront être équipés et aménagés. Les élus doivent prendre conscience des dangers actuels (nuisances sonores, risques auditifs) provoqués par la non-conformité des studios. Pour la réussite de ces projets, il est primordial de sensibiliser non seulement les élus à ces pratiques mais aussi le public.

⁷⁸ Idem.

CHAPITRE III

LES PARTENAIRES ESSENTIELS

Pour réaliser ces aménagements, la communauté des communes doit trouver des partenaires institutionnels. Pour obtenir un avis favorable, le projet doit être cohérent et défendu par ces partenaires. Quel est leur positionnement face à ces pratiques ? Quelles politiques souhaitent-ils mettre en place pour développer les musiques actuelles et amplifiées ?

SECTION I – LE PAYS ADOUR LANDES OCEANES

§1 – Identification de ce nouveau schéma de territoire

La loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire a joué un rôle considérable dans la constitution des nouveaux pays. « (...) ces territoires de projet sont une réalité qui consacre l'importance désormais accordée au développement local et aux aspirations participatives de nos concitoyens. »⁷⁹

Au départ, plusieurs communes se regroupent et délimitent un périmètre d'étude qui doit être caractérisé par une cohésion géographique, économique, culturelle ou sociale. « De même une coopération étroite entre les représentants de ces territoires devra être fortement encouragée dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un schéma de cohérence territoriale. »⁸⁰

Un fois défini, ce périmètre doit être validé par la conférence régionale d'aménagement et de développement du territoire (C.R.A.D.T.). La reconnaissance du périmètre définitif par arrêté préfectoral constitue l'acte de naissance officiel du pays.

⁷⁹ Y. COCHET, Ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, *Guide méthodologique pour la mise en œuvre des pays*, « Avant-Propos », Septembre 2001, p.1.

⁸⁰ *Guide méthodologique pour la mise en œuvre des pays*, « Avant-Propos », Septembre 2001, p.10.

Concernant son organisation juridique, deux schémas sont possibles :

- soit le pays n'est pas totalement couvert d'établissements publics de coopération intercommunale, et dans ce cas, un groupement d'intérêt public de développement local ou un syndicat mixte en assurera la gestion ;
- soit le pays est entièrement couvert d'un ou plusieurs d'établissement(s) public(s) de coopération intercommunale, dans ce cas la gestion leur est déléguée par l'intermédiaire d'une convention. Dans cette hypothèse, une association peut être créée pour assurer la coordination et l'animation des actions du pays.

Parallèlement, un conseil de développement est créé, il vise au renforcement de la concertation locale. En effet, celui-ci réunit des acteurs locaux provenant de divers secteurs (l'économie, la culture, l'environnement...).

Son rôle est de constituer la charte avec l'aide des élus et d'évaluer les actions conduites au sein du pays. Cette participation active du conseil de développement permet l'avancée du projet du territoire locale. « Afin de respecter l'esprit de la loi, il importe que la présence éventuelle, au sein du conseil de développement, d'élus siégeant au nom de leur mandat électif demeure minoritaire (...). »⁸¹

La charte est un document de référence qui détermine la stratégie à adopter pour le territoire. Ce document essentiel et fondateur est de portée indicative et contractuelle. Pour le réaliser, les services de l'Etat peuvent apporter une aide complémentaire. Cette charte décrit les grandes orientations pour le développement du territoire et précise les principes et moyens d'action pour concrétiser ses objectifs initiaux.

L'Etat soutient techniquement et financièrement ces initiatives par l'intermédiaire de conventions signées, à condition que le processus de création et les objectifs à réaliser soient soumis aux exigences légales. L'Etat souhaite aussi instaurer des systèmes d'évaluation afin de contrôler les actions entreprises et réajuster en cas de dysfonctionnement.

⁸¹ *Guide méthodologique pour la mise en œuvre des pays*, « Avant-Propos », Septembre 2001, p.15.

§2 – Une politique pour ces pratiques en cours d’élaboration

Actuellement, le pays Adour Landes Océanes élabore sa charte définissant les grands axes de travail à mener sur ce territoire. Conscient que la culture était un enjeu important pour le développement du pays, le conseil de développement a souhaité insérer le volet culturel dans les principales orientations choisies. « (...) des contrats de pays d’ici la fin 2003, seront des leviers tout à fait essentiels pour légitimer et consolider des projets culturels des territoires, et faire évoluer les politiques culturelles. »⁸²

La volonté du pays est d’intégrer la culture à des questions plus globale comme l’emploi, l’aménagement du territoire...

Ce territoire représente 16% de la superficie des Landes et accueille 40% de la population. Les jeunes de 15 à 29 ans représentent 16,2% de la population. Ces chiffres démontrent l’importance de la prise en compte de cette tranche d’âge dans les différentes politiques publiques. L’objectif premier étant de répondre aux attentes de ces jeunes qui ne sont pas forcément identifiées ou exprimées. Selon le pays, la culture est un élément stratégique dans la compétitivité du territoire. Par ce biais, la cohésion sociale sera favorisée. « La croissance démographique rend nécessaire, pour les élus, de développer des outils d’intégration à la vie locale, de socialisation. »⁸³

La commission culture souhaite poursuivre le travail d’accompagnement des acteurs locaux mené par l’association départementale, Landes Musiques Amplifiées. Cet accompagnement permet l’organisation de concerts sur ce territoire et favorise la prise d’initiatives des associations locales. Pour mieux appréhender les problématiques culturelles du territoire, le pays souhaite mener une réflexion afin de mieux structurer l’offre artistique et ainsi obtenir un maillage cohérent du territoire du pays.

Le pays travaille avec l’ensemble des communautés de communes pour réfléchir à ces éventuels axes de développement. M.A.C.S. est engagé dans cette réflexion. Pour obtenir une meilleure lisibilité du pays, concernant le domaine culturel, une enquête est en cours de réalisation. Le conseil de développement attend beaucoup des résultats pour définir les axes de priorités.

⁸² R. RIZZARDO, *L’observatoire N°19*, « L’intercommunalité culturelle : contexte, enjeux, méthode », été 2000, p.16.

⁸³ Extrait du document de synthèse de la commission culture du pays Adour Landes Océanes.

Mais d'ores et déjà le pays souhaite soutenir les actions menées en direction des jeunes dans le secteur des musiques actuelles.

SECTION II – LE POSITIONNEMENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DES LANDES

§1 – Une association départementale dédiée à ces pratiques

L'association départementale Landes Musiques Amplifiées (L.M.A.) a été créée en 1995 à l'initiative du Conseil Général des Landes, d'un collectif d'associations locales et de musiciens. Elle a pour objet le développement des musiques amplifiées dans le département des Landes. Il s'agit aujourd'hui, autant de développer la pratique amateur que de permettre l'insertion professionnelle (des musiciens comme des intervenants) en pérennisant et en mettant en réseau, des outils, des formations et des compétences, ceci afin de participer à la mise en mouvement plus qu'à la mise en consommation de l'ensemble des populations.

Cet accompagnement proposé devrait permettre à chacun de pratiquer la musique avec une médiation professionnelle, dans des lieux adaptés et nourrira la création, la curiosité et l'esprit critique par la rencontre et l'échange.

L'outil L.M.A. a une mission d'intérêt général qui prend en compte la dimension de l'aménagement du territoire, celui du développement, avec le souci de la proximité et de la complémentarité, et qui place les populations comme bénéficiaires prioritaires. Il est positionné comme un relais professionnel départemental qui considère l'ensemble de la filière musicale : éducation, formation, répétition, création, diffusion, information, sensibilisation.

C'est aussi un espace de débat, de mobilisation et de coordination de tous les acteurs de musique, dans le cadre d'une mise en réseau.

L.M.A. doit mener à bien son projet culturel et artistique en collaboration avec les pouvoirs publics. Cette association départementale doit aussi participer par l'initiative et l'expérimentation, à la définition d'un mode d'emploi qui permette d'accompagner la mise en œuvre de politiques publiques prenant véritablement en compte les enjeux de ces pratiques et les acteurs en présence.

Les objectifs ont été définis afin :

- de favoriser l'essor des pratiques de musiques amplifiées sur le département des Landes
- d'accompagner acteurs associatifs et musiciens dans leur développement
- de s'engager dans l'aménagement culturel du territoire, en prenant en compte l'existant et en s'appuyant sur les nouveaux territoires de projets que sont les pays.

Cette volonté politique existante a permis un réel développement de ces pratiques sur ce département. Les élus croient beaucoup à l'intérêt de ces musiques qui favorisent le lien social.

Le conseil général des Landes a su soutenir la mise en place des actions menées par L.M.A. En fonction des projets entrepris, la communauté des communes Marenne adour Côte-Sud pourra trouver un soutien de la part du conseil général pour mener à bien son action. Ce partenariat éventuel est très important pour que l'aménagement culturel de ce territoire soit rendu possible.

§2 – Un dispositif d'aide à la création

En complément de cette politique menée en direction des jeunes sur les pratiques de musiques actuelles et amplifiées, le conseil général des Landes a souhaité mettre en place par l'intermédiaire d'une autre association départementale, un nouveau dispositif de soutien envers les musiciens locaux.

En effet, l'Association pour le Développement des Activités Musicales dans les Landes (A.D.A.M.) a pour mission de favoriser le plus largement possible la pratique musicale et chorégraphique dans le département. Dans ce cadre précis, l'A.D.A.M. Landes octroie des aides à l'édition culturelle pour les groupes et les musiciens. Les critères concernant cette attribution de subventions sont définis suivant ces principes : les projets déposés doivent être en rapport avec le département et présenter un caractère

culturel avéré au regard du Ministère de la Culture. Le montant attribué ne dépasse pas 4 580 euros, son versement suit les démarches administratives légales.

Ce dispositif complémentaire permet aux groupes landais de pouvoir enregistrer leur premier CD. Il incite beaucoup de groupes à se produire et à enregistrer leurs œuvres. Ce soutien crée une dynamique pour le secteur des musiques actuelles et amplifiées sur le département, même si parfois la demande des groupes n'est pas obligatoirement bien justifiée, ils ne sont pas forcément prêts à rentrer en studio.

Cette nouvelle démarche démontre le positionnement fort que le conseil général des Landes a adopté pour le développement de ces musiques sur le département. La nouvelle étape pourrait être la prise en compte du manque de locaux de répétitions pour ces pratiques. Le conseil général des Landes devrait participer à une réflexion globale avec l'ensemble des partenaires institutionnels et des acteurs locaux pour construire des studios adaptés et équipés à des endroits stratégiques pour que les musiciens puissent répéter dans de bonnes conditions.

SECTION III – LA POLITIQUE MENÉE PAR LES INSTITUTIONS RÉGIONALES

§1 – Le Réseau Aquitain des Musiques Amplifiées (R.A.M.A.)

L'initiative de Jean-Michel Lucas, directeur régional des affaires culturelles d'Aquitaine de l'époque, était de constituer un réseau d'acteurs régionaux évoluant dans le secteur des musiques actuelles et amplifiées. Le R.A.M.A., créé en juillet 1997, a pour but de structurer les divers projets régionaux et d'engager une réflexion commune par rapport à ces pratiques. A cette occasion, la charte⁸⁴ de développement des musiques amplifiées a été rédigée et signée par les institutions régionales, départementales ainsi que par les maires des villes concernées et par les acteurs. Elle a permis de cadrer l'action du R.A.M.A. « La présente Charte associe les partenaires Publics, Etat et Collectivités, soucieux d'insérer leur politique de soutien aux Musiques Amplifiées dans le cadre du réseau des Centres de Musiques Amplifiées en Aquitaine. Le Réseau Aquitain des Musiques Amplifiées est constitué par ses

⁸⁴ Cf Charte en annexes.

associations adhérentes et signataires de la présente Charte. »⁸⁵ Actuellement, 13 associations sont membres du réseau. Il est financé essentiellement par la Direction Régionale des Affaires Culturelles et par le Conseil Régional d'Aquitaine.

Ce travail devrait aboutir à l'aménagement culturel du territoire aquitain par l'intermédiaire de l'innovation et du dynamisme des acteurs. L'information liée au secteur circule à travers ce pôle. « Le réseau est à la fois un formidable réservoir de données et un observatoire permanent. »⁸⁶. Les axes de travail sont :

- l'information et le conseil
- la répétition
- l'enseignement musical
- le multimédia et les nouvelles technologies
- l'accompagnement artistique et les résidences
- la promotion des artistes
- l'accompagnement de projets
- les formations
- l'aide aux publics en difficulté
- la sonorisation et l'assistance technique
- la diffusion

Après 6 années d'existence, les principaux financeurs ont missionné le cabinet d'études Opale, pour effectuer un état des lieux du réseau afin de dresser un panorama détaillé de l'offre musiques amplifiées. A travers cette étude, les partenaires financiers souhaitaient trouver des orientations nouvelles pour poursuivre le développement de ce secteur. Plusieurs scénarii ont été proposés pour répondre à la demande :

- soit le réseau devient une association de quelques professionnels de structures musiques amplifiées (fonctionnement propre, lieu d'échanges et de coordination interne entre les associations adhérentes) ;
- soit le réseau poursuit son activité en mettant en place des actions régionales lisibles en développant des nouveaux axes de travail ;

⁸⁵ Extrait Article 1, *Les Rencontres du Grand Zebroek*, « Charte de développement des musiques amplifiées en Aquitaine », Chroma, 1998, p.34-35.

⁸⁶ Extrait du site, www.le-rama.org, rubrique présentation.

- soit le réseau se développe considérablement en ayant des budgets conséquents avec la création possible de plusieurs antennes départementales.

C'est désormais aux financeurs de décider de l'avenir de cette structure régionale. Lors de la remise du rapport final, le directeur régional des affaires culturelles affirmait que pour la poursuite des efforts entrepris dans ce domaine, il fallait entreprendre cette étude. Selon lui, ce besoin d'évaluation de l'action devait être réalisé par un cabinet extérieur à la région. En analysant les résultats, nous pouvons remarquer les besoins existants essentiellement en milieu rural. Le conseil régional se félicite du développement de ce secteur sur la région. Comme ce secteur est très mouvant et dynamique, les élus régionaux estiment qu'il faut garder cette dynamique dans la mise en place des politiques culturelles publiques et poursuivre les efforts déjà entrepris.

§2 – Le festival des lycéens

Soucieux de mener une politique en direction de la jeunesse, le conseil régional a souhaité instaurer avec d'autres partenaires tels la D.R.A.C., le rectorat et la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt (D.R.A.F.), un rendez-vous annuel de rencontres et d'échanges. Les valeurs de cette manifestation sont : l'écoute, le partage, le dialogue, la courtoisie et le respect.

« En quatre ans, ce sont quelques 30 000 lycéens aquitains qui se sont impliqués dans la dynamique nouvelle du festival. Cette mobilisation illustre à quel point il correspond à un formidable potentiel d'initiative (...). »⁸⁷ Le principe fondamental est de permettre aux jeunes de s'exprimer sur scène pendant ces deux journées. Pour cela, ils participent durant l'année à des ateliers d'expressions artistiques. Un certain nombre de projets présentés dans le cadre du festival émanent de dispositifs encadrés, inscrits dans la durée. Le corps enseignant soutient ces actions et participe à la mise en œuvre des projets. Les jeunes sont aussi accompagnés et auditionnés par des professionnels

⁸⁷ A. ROUSSET, Président du Conseil Régional d'Aquitaine, rubrique éditos sur le site internet : www.jeunes.aquitaine.fr.

spécialisés par thème d'activité. Ces conseils peuvent porter sur la mise en scène, le scénario, les répétitions...

D'autres jeunes participent bénévolement à l'organisation de cette manifestation. Cet engagement permet de responsabiliser les lycéens en leur proposant d'intervenir sur des postes clés comme celui de la communication. En effet, le centre presse regroupe les jeunes qui souhaitent réaliser le journal retraçant les divers moments des deux journées. Ils sont encadrés par des professionnels du journalisme. Cette initiative est bénéfique car elle permet notamment aux jeunes d'être en relation avec le monde du travail.

Le bilan des premières éditions démontre la place importante laissée à la créativité, à l'expression des jeunes. Cette manifestation les valorise et les incite à pratiquer une activité artistique. Cette « culture-jeune » est désormais prise en compte. Les divers arts se mélangent pour proposer des spectacles particuliers, parfois insolites où la jeunesse fait preuve de créativité.

Avec ces exemples, nous pouvons affirmer le positionnement fort des diverses institutions (le pays, le département et la région) par leurs engagements et leurs implications. Cette région est ouverte au développement des pratiques de musiques actuelles et amplifiées par le financement d'actions, par la mise en place de manifestations, de dispositifs oeuvrant dans ce champ. Avant de poursuivre leurs efforts, l'ensemble des élus souhaite avoir une meilleure connaissance du territoire pour pouvoir donner des suites logiques et concrètes aux investissements déjà entrepris. C'est aussi le rôle de ces partenaires d'inciter les élus locaux à mettre en place une politique locale liée à ces pratiques de musiques. « Cet enjeu de territorialisation de l'action publique s'inscrit dans le cadre classique de la déconcentration et de la décentralisation culturelle, qu'il soit impulsé par l'Etat (...). »⁸⁸ Chaque institution doit porter un discours similaire sur la prise en compte des musiques actuelles et amplifiées et doit être un partenaire référent pour les communautés de communes qui souhaitent investir ce champ d'intervention. Ces partenariats doivent aboutir à une réflexion globale concernant le montage des projets (conseils, mode de financements, mode de gestion...). Ainsi, les musiques actuelles et amplifiées seront reconnues, soutenues et développées dans cette région.

⁸⁸ A. FAURE, *L'observatoire N°19*, « Frémissement intercommunal : le mieux-disant culturel des projets de territoire », été 2000, p. 21.

CONCLUSION

La mise en place de l'intercommunalité au sein du territoire Marenne Adour Côte-Sud a facilité la mise en place d'une politique culturelle, même si au départ ce choix avait été validé pour permettre le partage des dépenses et construire des projets plus ambitieux. Dans l'attribution des compétences, les élus communautaires de M.A.C.S. ont très vite compris qu'il était préférable pour le développement de ce territoire, d'y inscrire la culture. En effet, la volonté des élus est d'inscrire à travers la culture une véritable stratégie liée aux notions de développement et de l'image. Concernant ce secteur, plusieurs collectivités locales ont pris conscience de son importance et souhaitent proposer une politique cohérente d'aménagement en fonction des besoins existants aussi bien en terme de diffusion que de formation ou de création. Cette réflexion menée en amont est le fondement de la politique culturelle de M.A.C.S.. Dans la réussite de ce programme, la prise en compte de certains facteurs, comme l'équité territoriale, est fondamentale. Ce projet collectif doit être adapté à la réalité de la communauté de communes. En effet, les ressources culturelles déjà existantes doivent être intégrées dans la politique globale. Les initiatives locales doivent également être reconnues et soutenues dans ce processus communautaire. Cependant, les élus sont conscients des difficultés actuelles. Malgré l'opacité des lois en matière culturelle, les élus locaux ont très peu de directives concrètes et précises de l'Etat. Ils se retrouvent souvent face à leurs propres responsabilités sans avoir forcément les compétences requises pour mener à bien un projet artistique et culturel sur leur territoire. Un autre obstacle au développement culturel en milieu rural révélé par cette étude est l'adhésion de la population aux projets culturels, car celle-ci se sent souvent moins concernée par la pratique culturelle. Par conséquent, si on veut mobiliser les habitants de M.A.C.S., la communication doit être adaptée.

De plus, le positionnement des élus doit être unanime pour la mise en place de la politique culturelle. Elle doit être cohérente et répondre aux besoins existants. L'enjeu principal est de proposer une offre artistique liée aux objectifs fixés

par l'atelier communautaire. La « culture-catalogue » ne servira pas le développement et le maillage du territoire de M.A.C.S. L'objectif de cette intercommunalité culturelle est de réguler, de coordonner et de conseiller pour obtenir un projet de territoire accentué sur le long terme. Et au regard des acteurs, cette communauté de communes ne doit pas être considérée uniquement en organisme distribuant des subventions.

Manquant de visibilité sur le secteur des musiques actuelles et amplifiées, les responsables locaux ont souhaité avoir quelques données chiffrées afin de mieux appréhender ces pratiques. Les résultats traduisent l'importance de la culture festive locale. Les formations existantes concernent surtout des musiciens/groupes d'amateurs. L'enquête a déploré le manque de locaux adaptés à ces pratiques. La coordination, la mise en réseau d'acteurs donnerait de la cohésion au projet mis en place pour le développement de ces musiques. C'est aux élus de prendre une décision d'investir ou non ce champ d'intervention. En fonction de leur choix, des moyens conséquents devront être déployés.

Pour mener à bien ces projets, il sera nécessaire de s'entourer de professionnels du secteur pour éviter des erreurs surtout dans l'aménagement des locaux. Aussi des partenariats devront être engagés. Localement, le pays Adour Landes Océanes pourra soutenir les actions entreprises. En effet, celui-ci a choisi d'inclure la culture dans sa charte de développement. Les institutions départementales et régionales par l'intermédiaire de leurs services culturels pourront être de bons conseillers. En fonction de la cohérence du projet entrepris, elles financeront en partie la réalisation de l'action.

Concernant ces pratiques, l'Etat doit aussi poursuivre ses efforts pour la reconnaissance de ces musiques. Mais la conjoncture est-elle favorable ?

Actuellement les projets de lois sur la décentralisation ne vont-ils pas accentuer le désengagement de l'Etat dans ce domaine ? Par conséquent, les responsables locaux ne devront-ils pas répondre à une multitude de manque et ainsi faire le choix de ne plus inclure la culture comme une priorité publique ?

Parallèlement, le Ministère de la Culture souhaite instaurer un nouveau dispositif « Lieux structurants » dédié à certaines salles de musiques actuelles et amplifiées. En schématisant, cette labellisation conduirait à financer en région uniquement les lieux importants. Une nouvelle fois, ce projet de loi ne favorisera-t-il pas une non-implication

de l'Etat dans les actions entreprises localement avec comme possible l'abandon d'une certaine démocratie culturelle ?

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages :

- CRY pour la Musique/FEDUROK, *Education populaire et musiques amplifiées, Analyse des projets de onze lieux de musiques amplifiées*, Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire, Marly-Le-Roi, 2003, 78p.
- D'ANGELO Mario, *Socio-économie de la musique en France, Diagnostic d'un système vulnérable*, La documentation française, Paris, 1997, 190p.
- FAURE Alain, CORMINBOEUF Bernard, *Action culturelle et développement local dans le département du Lot Et Garonne*, L'Observatoire des Politiques Culturelles, Grenoble, 1995, 69p.
- FAURE Alain, *Action culturelle et développement, quatre études de cas en Franche-Comté*, L'Observatoire des Politiques Culturelles, Grenoble, 1997, 49p.
- FAURE Alain avec la participation de Natacha RENAULT, *Action culturelle et développement local, quatre territoires à la loupe dans le département de l'Hérault*, L'Observatoire des Politiques Culturelles, Grenoble, 1998, 85p.
- *Les rencontres du Grand Zebrock, à propos des musiques actuelles*, Chroma, Noisy-Le-Sec, 1999, 163p.
- *Les territoires de l'art vivant, les lieux et les acteurs comme éléments de l'offre culturelle en Aquitaine, Analyse de quelques pratiques musicales et festives*, dir. par Jean-Pierre AUGUSTIN, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, Pessac, 2001, 130p.
- PALARD Jacques, *Action culturelle et intercommunalité, territoires et systèmes d'acteurs*, L'Observatoire des Politiques Culturelles, Grenoble, 1997, 62p.
- *Politiques publiques et musiques amplifiées*, Géma, Agen, 1997, 192p.

Publications officielles :

- *Guide méthodologique pour la mise en œuvre des pays*, Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement / Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, Paris, 2001, 48p.
- *Les publics des concerts de musiques amplifiées*, Développement culturel, N°122, Département des études et de la prospective, Paris, 1998, 6p.
- *Loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, document de mise en œuvre*, Ministère de l'Intérieur, Paris, 1999, 80p.

Reuves :

- Le choix de l'intercommunalité, notions essentielles et principes d'action, *La gazette des communes - des départements – des régions*, L'Action municipale, Paris, 2001, 28p.
- Les associations et le développement culturel, Echanges, *La lettre de la Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture N°35*, F.N.C.C., s.l., s.d., 27p.
- Nantes 1998, 2^{ème} rencontres nationales, Politiques Publiques et musiques amplifiées/actuelles, *La Scène*, Caen, 1999, 122p.
- RIZZARDO René, Le développement de l'intercommunalité culturelle, *L'Observatoire des Politiques Culturelles*, Grenoble, 2000, 5p.

Articles :

- Intercommunalité : quid de la compétence culturelle ? *Ficelle N° 30*, s.l., 2002, 1p.
- KERROUCHE Eric, *Vers une redéfinition de l'action publique en France ?s.l., 2002, 7p.*
- *La Compil*, Université d'Angers (C.U.F.C.O.), Trempolino, La Fédurok, Angers, 2002/2003.
- Négociations autour des « Scènes de musiques actuelles », *Extrait de la Lettre Culture et Proximité N°3*, OPALE, Paris, s.d., 5p.

— TEILLET Philippe, *Lyon et ses musiques actuelles : état des lieux*, s.l., s.d., 2p.

Etudes, Comptes-rendus:

— *Document de synthèse*, Conseil de développement, Pays Adour Landes Océanes, Saint Geours de Maremne, 2003, 65p.

— *Etude des musiques amplifiées/actuelles en aquitaine : offre des structures significatives, organisation en réseau*, OPALE, Paris, 2003, 10p.

— *Etude Musiques Actuelles en Mayenne*, A.D.D.M. 53, Laval, s.d., 10p.

— *La culture dans l'intercommunalité*, dir. par Cécile MARTIN, N°19, s.l., 2000, 52p.

— *Les musiques amplifiées en vendée, état des lieux*, D.D.J.S./Fuzz'Yon, La Roche sur Yon, 2002, 10p.

— *Lieux de vies musicales, Document de synthèse réalisé en 1995 sur les équipements culturels de proximité dédiés à la pratique et à la diffusion des musiques amplifiées*, OPALE, Paris, 1995, 45p.

— LUCAS Jean-Michel, *Politiques culturelles et politiques territoriales à l'épreuve de la transparence*, s.l., 2000, 29p.

— *Musiques Actuelles en Morbihan*, ADDAV 56, Vannes, 2001, 47p.

— *Rencontres musiques actuelles des Pays de la Loire, 11 et 12 octobre 2002 au Chabada à Angers*, Trempôle, Nantes, 2002, 54p.

Mémoires :

— GASTINEAU Peggy, *Les spectacles « son et lumière » : un nouveau vecteur de dynamisme en milieu rural ? Etude d'un projet de spectacle dans le Segreen*, Angers, 1998, 85p.

— CHALET Sylvaine, *La politique Culturelle : vecteur de l'identité segreenne ?* Angers, 1998, 108p.

ANNEXES

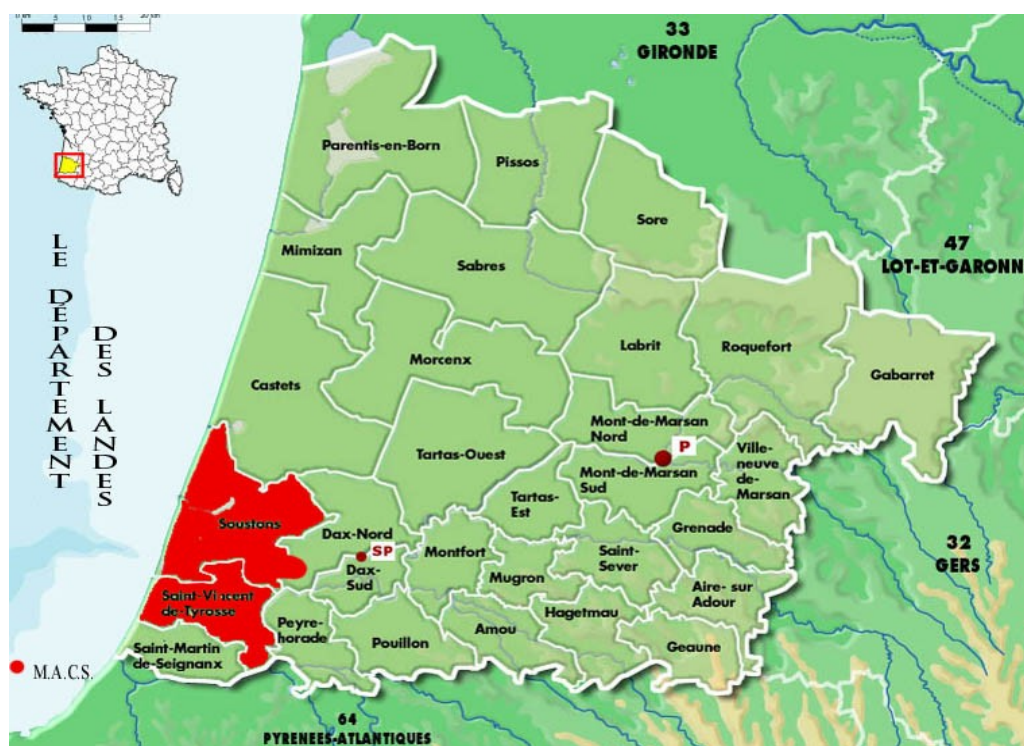
- Liste des entretiens réalisés
- Cartographie
- Convention Saubion
- Listing / Enquête
- Questionnaires / Enquête
- Charte du R.A.M.A.

Liste des entretiens réalisés :

- Entretien avec Madame EL MANNAI, Maire de Josse, le 20/06/03
- Entretien avec Tony MOULIN, Chargé de mission musiques actuelles et amplifiées, Culture Commune, Loos en Gohelle, le 24/06/03
- Entretien avec Madame LABEQUE, Maire de Saubion, le 26/06/03
- Entretien avec E. KERROUCHE, Chercheur au C.N.R.S., élu chargé de la culture, Capbreton, le 30/06/03
- Entretien avec Monsieur VIGNALOU, élu chargé de la culture, Seignosse, le 02/07/03
- Entretien avec Madame SALLE, élu chargé de la culture, Saint Vincent de Tyrosse, le 03/07/03
- Entretien avec Madame KLEMENCZAK, Adjointe chargée de la culture, Soustons, le 09/07/03

Cartographie :

Carte n°1 : Situation géographique de M.A.C.S.

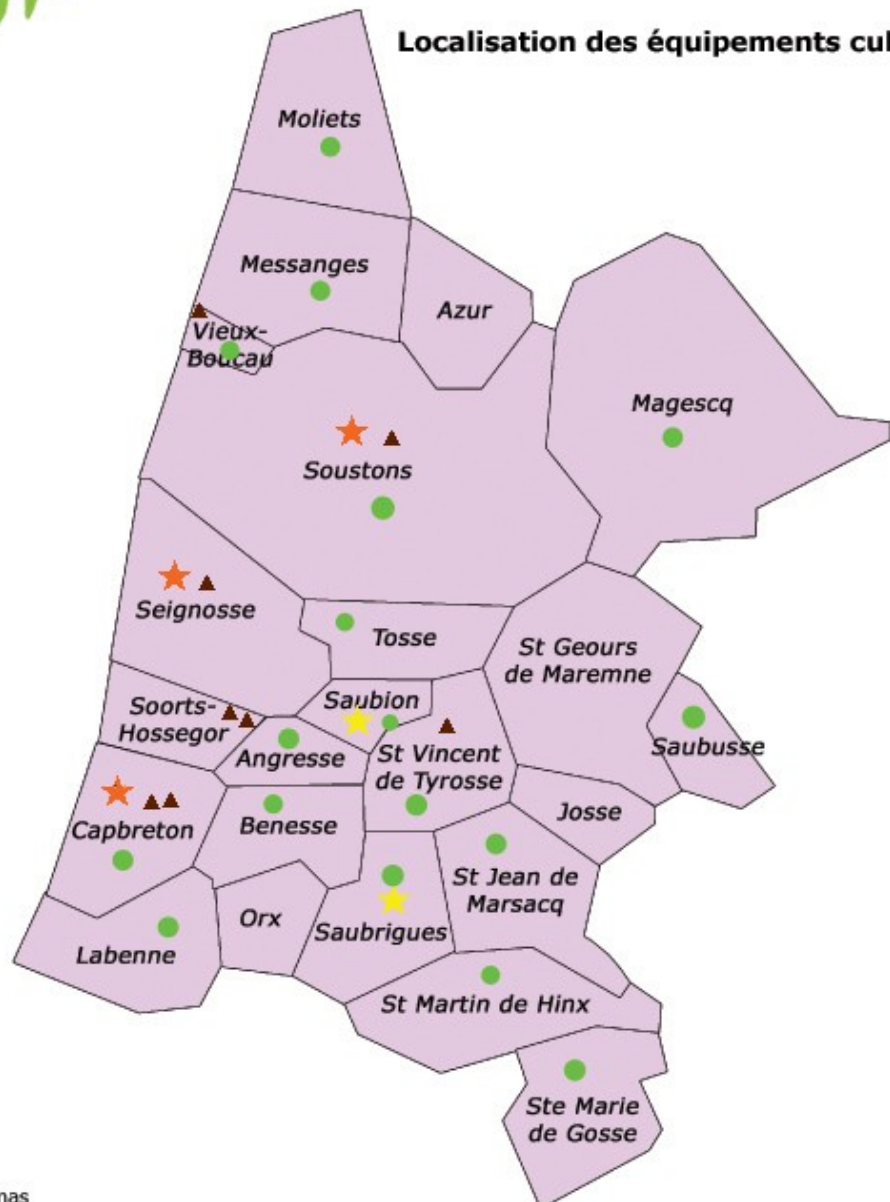


Carte n°2 : Localisation des équipements culturels.



Communauté de Communes Marenne Adour Côte Sud

Localisation des équipements culturels



▲ Cinémas

● Bibliothèques/Médiathèques, Saubion : projet en cours

★ Salles de spectacles ☆ Salles conventionnées, celle de saubion est actuellement en construction

Carte N°3 : Localisation des groupes de musiques



Communauté de Communes Marenne Adour Côte Sud

Localisation des groupes de musiques

